

Comité de l'Isère de Tennis de Table

Campus de la Brunerie – Bâtiment Aconcagua - 1" étage 180 Boulevard de Charavines – 38500 VOIRON Cedex Pas de téléphone – Pas de fax contact@ttisere.com – www.ttisere.com



LIVRET DU COMITÉ

ORGANIGRAMME

TARIFS

RÈGLEMENTS SPORTIFS

PLAN D'ACTION TECHNIQUE







SOMMAIRE DU LIVRET DU COMITÉ

Partie 1 : Avan	t-propos	4
Partie 2 : Org	ganigramme du comité	5
Partie 3 : Tar	ifs de la saison	6
Partie 4 : Rè	glements sportifs	10
CHAPITRE I.	Charte du tennis de table dans l'Isère	10
Titre I Le jou	ieur	10
Titre II Le d	conseilleur	11
Titre III L'ai	rbitre	11
Titre IV Le j	juge-arbitre	11
Titre V La l	licence	12
CHAPITRE II.	Championnat par équipes	13
Titre I Génér	alités	13
Titre II Obl	igations et diverses dispositions	16
CHAPITRE III.	Critérium fédéral	21
CHAPITRE IV.	Finales individuelles seniors et jeunes	27
Titre I Partic	ipations et forfaits	27
Titre II Org	anisation sportive	28
CHAPITRE V.	Critérium vétérans	29
CHAPITRE VI.	Coupe vétérans	29
CHAPITRE VII.	Finales par classement	31
CHAPITRE VIII.	. OPEN 500	34
CHAPITRE IX.	Challenge des Clubs Formateurs	36
CHAPITRE X.	Envelo'ping	38
CHAPITRE XI.	Arbitrage et juge-arbitrage	39
Titre I Orient	tations générales	39
	igation de juge-arbitrage	

Titre III	Arbitres régionaux (ARs)	40
Titre IV	Juges arbitres du championnat (JA1s)	41
Titre V	Tableau des JA1s devant se remettre à niveau cette saison	41
Titre VI	Les contrôles de raquette en Isère	42
CHAPITRE	XII. Tournois	43
Titre I	Préambule	43
Titre II	Procédure d'homologation	43
Partie 5 :	Plan d'action technique	45

Partie 1 : Avant-propos

Ce document a pour objet de préciser tout élément des règlements de la F.F.T.T, qui est du domaine de responsabilité du Comité de l'Isère de tennis de table.

Ce livret est validé par l'ensemble des membres du Comité directeur du Comité de l'Isère de tennis de table.

Il a été réalisé en tenant compte de la parution des règlements fédéraux 2022-2023 sur le site internet officiel de la fédération : www.fftt.com.

Quand un article de règlement fédéral est cité, c'est la version de cet article valable le jour de la compétition qui est applicable.

Cependant, nous ne pouvons que vous inciter à lire attentivement les règlements de la F.F.T.T, car ils ont l'avantage d'être très complets.

Ce document est rédigé au masculin mais il faut entendre aussi le féminin associé (joueur et joueuse...).

En jaune surligné les éléments qui sont rajoutés et barrés quand ils sont juste supprimés.

Le responsable départemental de la compétition pourra assurer aussi le rôle de délégué pour les compétitions se déroulant sur une journée. Toutes les décisions des responsables, qui ne sont pas relatives à un fait, sont susceptibles d'appel auprès de la commission compétiteur départementale par écrit dans les 15 jours suivant la décision.

Tout envoi postal au Comité devra bien préciser sur l'adresse la mention « Tennis de Table – Campus de la Brunerie - Bâtiment Aconcagua – 1^{er} étage - 180 Boulevard de Charavines - 38500 Voiron ».

Toutes les compétitions sous l'égide du Comité de l'Isère de Tennis de Table se jouent avec des balles plastiques (de couleur blanche ou orange et mate).

Partie 2 : Organigramme du comité

ORGANIGRAMME DU COMITE DE L'ISERE DE TENNIS DE TABLE OLYMPIADE 2020-2024

COMITE DIRECTEUR

BUREAU			
Présidente	Marie-Alix Bourbon		
Vice-présidente	Emilie Tronquit		
Vice-président	Jean-Michel Poulat		
Secrétaire général	Donatien De Hauteclocque		
Secrétaire-adjoint	Jean-Marc Prière		
Trésorier général	Richard Drevon		
Trésorier adjoint	Jean-Pierre Malbo		
Membre nommé par la présidente	Dorothée Gamberini		

		COMMISSIONS		
1 - Commission Numérique, Adminis	tratif, Con	Jean-Michel Poulat		
Sous-commission Numérique		Richard Drevon		
*	Membres	Marie-Alix Bourbon - Jean-Michel Poul	at	
Sous-commission Administratif		Marie-Alix Bourbon		
	Membres	Jean-Marc Prière (Secrétariat) - Jean-F	Pierre Malbo (comptabilité et finances)	
	Membree	Donatien De Hauteclocque (RH) - Jean		
			otabilité et finances) - Richard Drevon (comptabilité	
		et finances)		
Sous-commission Social		St		
Sous-commission Social				
	Membres	Dorothée Gamberini		
Sous-commission Communication		Michel Selva		
	Membres		- Emilie Tronquit – Laurent Gachassin – Jean-	
		Pierre Malbo - Lydie Courault		
2 – Commission Formation		Nathalie Paravy - Donatien De Haute	clocaue	
	Membres	Donatien De Hauteclocque (dirigeants)		
		Nathalie Paravy (arbitres) - Laurent Cl	nalet (arbitres) – Laurent Seguin (arbitres et	
		gestion SPID) - Richard Drevon (arbitre	es) – Donatien De Hauteclocque (arbitres) -	
		Emmanuel Evieux (coopté - formation)		
Alain Bourdariat (formation des jeunes et des techniciens)			et des techniciens)	
		Marie-Alix Bourbon (salariés) - Dorothé	e Gamberini (formation de formateurs)	
3 – Commission Sportive		Laurent Seguin		
Sous commission pool compétition		Marie-Alix Bourbon		
	Membres	Nathalie Paravy - Laurent Seguin – Jean-Marc Prière – Bertrand Gallian – Alain		
		Bourdariat – Jean-Pierre Malbo		
			t - Finale Championnat de France de l'Isère)- (Envelo'ping,	
		soirée double) - Championnat par équipes Fémin	in - CF	
Sous commission : Critérium fédéral		Jean-Marc Dumant		
	Membres			
		Laurent Gachassin (CF Jeunes) - Alair	n Bourdariat (CF Féminin)	
Sous commission : Championnat par	équipes	Cyril Rivier		
	Membres			
		Richard Drevon - Bertrand Gallian - La	aurent Gachassin	
4 – Commission Arbitrage		Nathalie Paravy		
	Membres	Laurent Chalet, Richard Drevon, Lauren	nt Seguin, Bertrand Gallian; Donatien De	
		Hauteclocque		
			mmunauté, homologation de salles, contrôle des raquettes,	
5 – Commission Jeunes et technique		Jean-Marc Prière		
	Membres		des petits, Master U10, PPP) Patrick Peillex	
		(coopté – Intercomités) - Charly Baron	- Laurent Gachassin	
6 – Commission Développement	22 (2)	Laurent Gachassin		
	Membres		Jean-Marc Dumant (fidélisation) – Alain	
		Bourdariat (actions jeunes et technique)	
Référente Eco-responsabilité		Marie-Alix Bourbon		
Référent RGPD		Richard Drevon		
Représentant IRD		Bertrand Gallian - Suppléant Laurent	Chalet	
		PERMANENCES et SALARIES		
Accueil		Directeur Technique Départemental	Entraîneur Itinérant	
Lundi – Jeudi 10h-16h		Alain Bourdariat	Charly Baron	
Courriel: contact@ttisere.com		Courriel : alain.bourdariat@ttisere.com	Courriel : charly.baron@ttisere.com	
Site: http://www.ttisere.com		Tél: 06 60 14 07 39		

Délégué à la FFTT Délégué à la Ligue Délégué au CDOS

Titulaire
Donatien De Hauteclocque
Emilie Tronquit
Non pourvu

Suppléants Nathalie Paravy – Richard Drevon Donatien De Hauteclocque

Campus de la Brunerie – Bâtiment Acacongua 180 boulevard de Charavines 38500 Voiron

Tarifs pour les clubs de l'Isère

ADMINISTRATIF

AFFILIATIONS (par club)	Total	part CD	part Ligue	part FFTT
Affiliation 1ère et 2ème année	48,00 €	9,00 €	15,00 €	24,00 €
Réaffiliation	105,00 €	- €	30,00 €	75,00 €
Abonnement Ping Pong Mag Version Papier	39,00 €			39,00 €
Abonnement Ping Pong Mag Version Numérique	18,00 €			18,00 €
Abonnement Ping Pong Mag Version Papier et Numérique	45,00 €			45,00 €
Fonctionnement LAURA-TT (1er voix)	30,00 €		30,00 €	
Fonctionnement LAURA-TT (voix supplémentaires)	50,00 €		50,00€	
Fonctionnement Comité (par clubs)	150,00 €	150,00 €		
Fonctionnement Comité (par licences de la saison)	3,00 €	3,00 €		
Paiement non dématérialisé (par saison) – Participation aux frais	50,00 €	50,00 €		

MUTATIONS	Total	part CD	part Ligue	part FFT	Ŧ
Mutation 5 à 9	60,00 €	20,00 €	40,00€	- 1	€
Mutation 10 à 12	60,00 €	10,00 €	50,00€	- 3	€
Mutation 13 et 14	60,00 €	10,00 €	50,00€	- 1	€
Mutation 15 et 16	60,00 €		60,00€)	€
Mutation 17 et 18	60,00 €		60,00€	- 3	€
Mutation 19 et plus	60,00 €		60,00€	- 1	€
Mutation 1ère série mess 301-1000 et fem 101-300	550,00 €			550,00	€
Mutation 1ère série mess 1-300 et fem 1-100	Variable			variable)

NB : pour les mutations 1ère série Mess 1-300 et fem 1-100, la part fédérale est variable. Plus de part régionale et de part départementale pour toutes les mutations 1ère série

LICENCES Compétitions	Total	part CD	part Ligue	part FFTT
Vétéran – senior – junior	57,00 €	13,85 €	21,00€	22,15 €
Cadet – minime – benjamin - poussin	39,00 €	10,35 €	15,50 €	13,15 €

LICENCES Loisirs	Total	part CD	part Ligue	part FFTT
Vétéran – senior – junior	14,40 €	4,60 €	2,40 €	7,40 €
Cadet - minime - benjamin - poussin	6,60 €	2,00 €	1,10€	3,50 €

DIVERS	Total	part CD	part Ligue	part FFTT
règlements fédéraux	Voir site FFTT Boutique			
feuille de rencontre	Voir site FFTT Boutique			

FORMATIONS		Part CD) X X		
Animateur fédéral (6 jours)	139,00 €	139,00 €	Par stagiaire		
Initiateur de club (2 jours)	69,00 €	69,00 €	Par stagiaire	Par stagiaire	
Arbitre de club			voir comité pour devis		
Arbitre régional	15,00 €	15,00 €	Par stagiaire		
Juge-Arbitre par équipe (JA1)	30,00 €	30,00 €	Par stagiaire		

Tarif fixé par la FFTT ou LAURATT Tarif en augmentation Tarif en diminution

SPORTIF

CRITERIUM FEDERAL	Total	part CD	part Ligue	part FFTT
senior - vétéran	37,00 €	12,00 €	8,00€	17,00 €
Poussin – benjamin – minime – cadet – junior	22,50 €	9,00 €	5,50 €	8,00 €

CHAMPIONNAT PAR EQUIPE	Total	part CD	part Ligue	part FFTT
ÉCHELON NATIONAL				
Nationale 1	465,00 €			465,00 €
Nationale 2	420,00 €			420,00 €
Nationale 3	380,00 €			380,00 €
ÉCHELON RÉGIONAL				
PN AURA	165,00 €		165,00 €	
R1	165,00 €		165,00 €	
R2	165,00 €		165,00 €	
R3	165,00 €		165,00 €	
ÉCHELON DÉPARTEMENTAL		-	,	
Pré Régionale	100,00 €	100,00€		
D1	100,00 €	100,00€		
D2	100,00 €	100,00 €		
D3	100,00 €	100,00 €		
D4 – Découverte championnat par équipe	50,00 €	50,00 €		
Inter-départemental Féminin (CD69)	80,00 €	- €	80,00 €	
Départemental Féminin phase 1 et 2	50,00 €	50,00 €		
Dernier échelon Départemental phase 2 uniquement	30,00 €	30,00 €		

COMPETITIONS DIVERSES		Pour l'échelo	n
	dép.	rég.	nat.
Coupe Nationale Vétéran (par équipe)	10,00 €	20,00 €	25,00 €
Finale par classement	10,00 €	6,00 €	15,00 €
Critérium Vétéran	10,00 €	6,00 €	25,00 €
Finale individuelle senior	10,00 €	6,00 €	25,00 €
Finale individuelle jeune	10,00 €	4,00 €	- €
Master U10	5,00 €		
Championnat Envelo'Ping	25,00 €		
Open 500	5,00 €		
Premier Pas Pongiste	5,00 €		
Match'Ping	10,00 €		

Tarif fixé par la FFTT ou LAURATT Tarif en augmentation Tarif en diminution

CAUTIONS ET PENALITES

CAUTIONS	Montant	
Réclamation par équipe	Х	Montant de la caution
Équipe nationale	400,00	Par équipe
Équipe régionale	0,00	
Équipe pré-régional	50,00	Par équipe
Équipe D1	50,00	Par équipe
Équipe D2	50,00	Par équipe
Équipe D3	50,00	Par équipe
Équipe D4	25,00	Par équipe
Équipe féminine	25,00	Par équipe
Péréquation JA Neutre PN/NAT	80,00	Par équipe en PN/NAT par phase
Développement arbitrage départemental	100,00	Par club sauf corpo ou nouveaux clubs ou pas de compét-indiv

PENALITES	Montant	
Absence Assemblée Générale du Comité	15,00	Par voix
Absence finale par catégorie	30,00	24h avant
Absence championnat de France Individuel	30,00	24h avant
Critérium Fédéral : Absence dernier tour	30,00	24h avant
Absence Master U10 / Finale Match Ping / Open 500	5,00	48h avant
Absence obligation JA	50,00	par rencontre
Championnat par équipe 1er forfait	х	Montant de la caution
Championnat par équipe 2ième forfait	х	Montant de la caution
Pénalités diverses championnat	5,00	Par erreur
Feuille non transmise en cas de contrôle	50,00	Délai 48h
Résultats non saisis (limite dimanche 16h)	15,00	Pour chaque rencontre non saisie
Rencontre avancée sans prévenir le Comité	30,00	Samedi 12h
Infraction à la tenue	Avertissement, puis 6€, puis 12€, puis 18€, puis 24€,	

Tarif fixé par la FFTT ou LAURATT

Tarif en augmentation

Tarif en diminution

Le Comité demande le paiement des factures par virement.

A noter que les clubs organisateurs désignés pour l'organisation des compétitions du Comité de l'Isère reçoivent une indemnité de 7,50 € par table. En cas d'annulation d'une de ces compétitions par le Comité de l'Isère (manque de JA, nombre de joueurs insuffisant etc.), et outre les cas de forces majeures indépendants des décisions du Comité (intempéries par exemple), le Comité versera, en fin de saison, la totalité des indemnités de tables au club organisateur.

Nous vous rappelons aussi que l'horaire limite de saisie des résultats du championnat départemental par équipe est à 16 h le dimanche.

Partie 4: Règlements sportifs

Chapitre I. Charte du tennis de table dans l'Isère

Titre I Le joueur

Article 1 - Le joueur de tennis de table se doit de porter une tenue sportive adéquate, c'est-àdire : un short ou jupette, un maillot, des chaussures de sport et des chaussettes.

Article 2 - La raquette du joueur de tennis de table se compose d'un bois et de deux faces, <mark>une noire l'autre d'une couleur claire très distincte du noir et de la couleur de la balle</mark>, avec des revêtements homologués dont le sigle I.T.T.F. est visible. Aucun dépassement de revêtement sur le bois n'est autorisé ni collage sur le lieu de la compétition. Des contrôles de raquette peuvent être effectués sur l'ensemble des compétitions du département par des personnes habilitées.

Article 3 - Les joueurs doivent avoir un comportement correct vis-à-vis des adversaires, des officiels et du public. Ils doivent s'abstenir de tout acte susceptible de jeter un discrédit sur la discipline.

Article 4 - Peuvent être sanctionnés, par exemple :

- Des dégâts volontaires à l'équipement, tel que briser la balle ou frapper la table avec la raquette ou le pied,
- des cris excessifs ou un langage inconvenant,
- le non-respect des officiels,
- l'usage de tactiques déloyales et/ou dilatoires telles qu'envoyer volontairement la balle en dehors de l'aire de jeu
- ou le non-respect persistant de la réglementation sur les conseils aux joueurs.

Titre II Le conseilleur

- Article 1 Le conseilleur, licencié à la F.F.T.T., peut accéder aux allées autorisées (sous le contrôle de l'organisateur de la compétition), derrière ou à côté des plateaux de jeu.
- Article 2 Les conseilleurs doivent avoir un comportement correct vis-à-vis des adversaires, des officiels et du public. Ils doivent s'abstenir de tout acte susceptible de jeter un discrédit sur la discipline.

Article 3 - Peuvent être sanctionnés, par exemple :

- des dégâts volontaires à l'équipement, tel que briser une séparation ou une chaise,
- des cris excessifs ou un langage inconvenant,
- le non-respect des officiels,
- ou le non-respect persistant de la réglementation sur les conseils aux joueurs.

Titre IIIL'arbitre

- Article 1 L'arbitre de tennis de table est responsable du bon déroulement de la partie, il n'est plus joueur, il devient neutre et impartial. Il est responsable de la continuité du jeu. Il doit veiller au comportement des deux adversaires, un mauvais comportement est sanctionné par :
 - 1^{ère} infraction : carton jaune et avertissement,
 - 2^{ème} infraction : carton jaune + rouge et 1 point de pénalité,
 - 3^{ème} infraction : carton jaune + rouge et 2 points de pénalité.

Titre IV Le juge-arbitre

- Article 1 Le Juge Arbitre de Tennis de Table est responsable dans la salle du bon déroulement de l'épreuve. Il peut sanctionner un mauvais comportement.
- Article 2 En tout état de cause, tout joueur se doit de connaître les règles du jeu, nous ne pouvons que vous inciter à les consulter auprès de vos dirigeants ou sur le site de la FFTT. Le jugearbitre peut à tout moment prendre une décision sportive de sanction si le comportement du joueur ou conseilleur le justifie.

Titre V La licence

Article 1 - Pour participer ou conseiller dans toutes les compétitions officielles, le joueur et le conseilleur doivent justifier de leur licenciation avec la mention certificat médical (pour le joueur) présenté et leur identité.

Pour effectuer ces justifications le joueur peut :

- Fournir son attestation par « espace mon club » avec la mention « en règle avec la certification médicale » et justifier son identité
- Fournir son attestation par « espace mon club » avec la mention « sans pratique sportive » et fournir un certificat médical (pour les joueurs majeurs un CM de moins d'un an et pour les joueurs mineurs un CM de moins de 6 mois) avec la mention « pratique du tennis de table en compétition » ou « pratique du sport en compétition » et justifier son identité

Dans tous les autres cas il n'est pas autorisé à jouer.

Un joueur peut prouver l'exactitude de sa licenciation ainsi que sa situation vis-à-vis du certificat médical le jour de la compétition à l'aide du site internet à l'adresse suivante :

<u>https://malicence.fftt.com/</u> ou sur l'application FFTT (avec un ordinateur ou un smartphone) ou avec une attestation de licences collectives ou avec son attestation de licence personnelle au format pdf (imprimée ou au format informatique).

Article 2 - Les demandes de licence doivent impérativement être effectuées avant la compétition.

Article 3 - Catégories d'âge de la saison 2022-2023

<mark>Vétéran 5</mark>	Né en 1942 et avant	+ 80 ans
Vétéran 4	Né de 1942 à 1952	+70 ans
Vétéran 3	Né de 1952 à 1962	+60 ans
Vétéran 2	Né de 1962 à 1972	+50 ans
Vétéran 1	Né de 1972 à 1982	+40 ans
<u>Senior</u>	Né de 1982 à 2003	+19 ans
Junior 4	Né en 2004	-19 ans
Junior 3	Né en 2005	-18 ans
Junior 2	Né en 2006	-17 ans
<mark>Junior 1</mark>	Né en 2007	-16 ans
Cadet 2	Né en 2008	-15 ans
Cadet 1	Né en 2009	-14 ans
Minime 2	Né en 2010	-13 ans
Minime 1	Né en 2011	-12 ans
Benjamin 2	Né en 2012	-11 ans
Benjamin 1	Né en 2013	-10 ans
Poussin Poussin	Né en 2014 et après	-9 ans

Chapitre II. Championnat par équipes

Récapitulatif technique				
Club organisateur	Le club recevant			
Date	Voir calendrier			
Délégué	Cyril RIVIER			
Mise en poule	Serpent aménagé			
Mise en tableau	NEANT			

Titre I Généralités

Article 1 - Déroulement

Toutes les divisions du championnat par équipes se dérouleront en 2 phases.

Le calendrier pour chaque phase sera un calendrier « Aller ».

A la fin de chaque phase il y aura, **à minima**, une montée par poule, sauf en PR (pré-régionale) où le nombre de montant est dépendant d'un quota régional communiqué en début de saison. Les montées sont détaillées dans l'article 14 du présent chapitre.

Le nombre de descentes sera fonction des descentes de régionale (voir le détail dans l'article 15 du présent chapitre).

Le système du « serpent intégral » déterminera la place de chaque équipe dans les poules de PR (prérégionale), D1 et D2. Cependant, on s'efforcera, dans la mesure du possible, de satisfaire les demandes concernant les numéros d'équipe dans la poule en aménageant le serpent. En D3 et D4 : poules géographiques (dans la mesure du possible).

Un club peut inscrire une ou plusieurs équipes supplémentaires pour la 2ème phase en D4 uniquement ; à condition qu'il n'y ait pas eu de forfait général d'une équipe pendant la 1ère phase (chapitre VI, article II.602 - des règlements sportifs de la fédération).

Article 2 - Formule féminine – Championnat interdépartemental

Ce championnat est géré par le Comité du Rhône. C'est donc le règlement du Rhône qui s'applique.

Article 3 - Formule féminine – Championnat départemental

- 1 Ce championnat est ouvert aux **licenciées** compétition. Il est totalement déconnecté du championnat messieurs. Une féminine peut jouer le même tour dans une équipe masculine et féminine sans risque de brûlage.
- 2- Sont autorisées à jouer dans ce championnat toutes les **catégories féminines sauf les poussines.**
- 3 Les clubs peuvent engager plusieurs équipes. Les ententes d'équipes 1, les ententes d'équipes 2, les ententes d'équipes 3 sont autorisées. **Les ententes d'équipes** sont vivement conseillées pour permettre aux filles isolées ou peu nombreuses au sein de son club de pouvoir participer.
- **4-** Les équipes sont composées de **2 joueuses**. Formule coupe Davis avec **4 simples + 1 double = 5 parties**
- 5- Les inscriptions sont à prendre **avant le 30 octobre 2022** pour un premier plateau le **11 novembre 2022**.

6-Les rencontres se dérouler selon le calendrier sous forme de plateau.

Les dates des plateaux seront diffusées aux clubs en septembre en fonction des équipes inscrites.

7- Les plateaux regrouperont dans la mesure du possible 4 équipes.

Durée du plateau : 2 rencontres le même jour = 3h30 à 4h.

9- Le club qui accueille le plateau devra saisir les résultats des joueuses (performances et contre-performances) dans « Espace MonClub » et le cas échéant envoyer les feuilles de rencontres au comité dans les mêmes conditions que pour le championnat messieurs. L'utilisation de GIRPE est conseillée.

10- Un classement sera établi après chaque tour et envoyé aux clubs.

11- La meilleure équipe à l'issue de la 1ere phase montera en interdépartementale (il faudra une 3è joueuse). La montée peut être refusée.

A l'issue du championnat de phase 2, le titre de championne de l'Isère sera délivré.

Article 4 - Formule masculine

PR (pré-régionale), D1, D2, D3 : formule du **I.203.3.1** des règlements sportifs de la fédération, soit des équipes de 4 joueurs, placement libre des joueurs. 14 parties.

Équipe de 4 joueurs en un groupe unique : Les quatre joueurs d'une équipe sont désignés par A, B, C, D.

Les quatre joueurs de l'équipe adverse sont désignés par W, X, Y, Z.

La rencontre se dispute sur 2 tables.

L'ordre des parties est : AW-BX-CY-DZ-AX-BW-DY-CZ-double1-double2- AY-CW-DX-BZ

PR: 3 poules de 8 équipes,

D1: 4 poules de 8 équipes,

D2 : 4 poules de 8 équipes,

D3 : 4 poules de 8 équipes.

D4 : formule du **I.203.2.1** des règlements sportifs de la fédération, soit des équipes de 3 joueurs, 10 parties.

En phase 1 : poules de 6 équipes ; en phase 2 : poules de 8 équipes.

Le nombre de poules sera fonction du nombre d'équipes engagées. Le but est de permettre une compétition offrant le maximum de rencontres possible.

Équipe de 3 joueurs en un groupe unique :

Les trois joueurs d'une équipe sont désignés par A,B,C.

Les trois joueurs de l'équipe adverse sont désignés par W, X, Y.

La rencontre se dispute sur 1 table.

L'ordre des parties est : AX-BY-CZ-BX-double-AZ-CY-BZ-CX-AY

Article 5 - Journée des titres : en fin de saison chaque équipe terminant première de sa poule disputera le titre de championne de l'Isère de sa division.

PR féminine : Non défini à ce jour.

Toutes divisions messieurs : Les premiers sont placés, par tirage au sort, dans un tableau à élimination directe.

Une équipe déclarée forfait lors de la compétition pour attribution des titres sera privée de montée (II.709.5 des règlements sportifs de la fédération).

Article 6 - Barrages

Il n'y aura pas de rencontres de barrage en fin de 1ère phase.

Les équipes seront départagées suivant les modalités du chapitre II.109 des règlements sportifs de la fédération.

En 2^{ème} phase tous les seconds de chaque division D1, D2, D3, D4 disputent un barrage d'accession pour l'échelon supérieur. Les équipes seront placées par tirage au sort dans un tableau à élimination directe. Les joueurs et joueuses pourront participer aux barrages dans une équipe (masculine ou féminine) à condition qu'ils aient participé au cours de la phase à au moins deux journées de championnat dans cette équipe ou dans une équipe de N° supérieur.

Article 7 - Le nombre de places disponibles pour la montée lors des barrages

PR => R3 : 1 place disponible D1 => PR : 2 places disponibles D2 => D1 : 2 places disponibles D3 => D2 : 2 places disponibles

D4 => D3 : suivant nombre de poules engagées :

Nb de poules	Montées par barrage
2 à 3	1
4 à 5	2
6 à 7	3

Article 8 - Horaire des rencontres

L'horaire des rencontres est fixé à 15h30. La salle doit être ouverte et les tables, ainsi que les balles de compétition, doivent être disponibles pour l'échauffement au moins 30 minutes avant l'heure fixée. Le scratch est fixé à 15h30 pour l'équipe qui reçoit et à 16h00 pour l'équipe visiteuse sauf si celle-ci a prévenu de son retard au plus tard 30 minutes avant le début de la rencontre dans ce cas le scratch est à 16h30.

Une équipe est considérée comme présente si au moins un de ses joueurs est présent.

Article 9 - Rencontre avancée : une demande devra être formulée via l'espace Monclub au moins 24 H avant le jour prévu avec accord des deux clubs. Toute rencontre avancée doit être validée par le Comité de l'Isère.

Article 10 - Changement de salle : une demande devra être formulée via l'espace Monclub au moins 24 H avant le jour prévu. Tout changement de salle doit être validé par le Comité de l'Isère.

Article 11 - Réserves : les réserves doivent être inscrites sur la feuille de rencontre dans les formes prescrites par les règlements fédéraux. La signature indique la connaissance des réserves, et non leur acceptation.

Article 12 - Réclamations

Les réclamations doivent être inscrites sur la feuille de rencontre dans les formes prescrites par les règlements fédéraux.

Celles-ci devront être confirmées et accompagnées d'un chèque de caution de réclamation du montant fixé dans les tarifs, à l'ordre du Comité de l'Isère dans un délai de 72 H par courrier urgent (cachet de la poste faisant foi).

La caution sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée. Dans le cas contraire, elle sera acquise au Comité de l'Isère.

Cela concerne des faits qui sont estimés mal tranchés par le juge arbitre.

La signature indique la connaissance de la ou des réclamations et non leur acceptation.

Article 13 - Forfait : (II.709 des règlements sportifs de la fédération)

Une équipe battue par forfait ou pénalité sera considérée comme battue par 14/0 en PR, D1 D2 et D3 messieurs, 10/0 en PR féminine et D4 messieurs, chaque partie étant comptée comme perdue 3 manches à 0 et 11/0 dans chaque manche.

L'équipe déclarant forfait verra sa caution d'équipe confisquée.

Une équipe forfait à la 14ème journée sera rétrogradée de façon à ne pouvoir évoluer au même niveau durant les deux phases suivantes.

Article 14 - Résultats :

Pour les équipes incomplètes

- Dans toutes les divisions, les joueurs d'une équipe incomplète doivent disputer leurs parties.
- En PR, D1, D2 et D3 une équipe incomplète aura la rencontre perdue quel que soit le résultat des parties (sauf exception décrite dans l'article 6 titre II). Dans le cas où les 2 équipes seraient incomplètes, les 2 équipes auront la rencontre perdue.

Décompte des points parties, pour chaque partie d'une rencontre cinq cas peuvent se présenter :

- un joueur gagne une partie (par forfait ou non) : son équipe marque 1 point
- une partie n'est pas disputée pour cause d'absence des 2 adversaires : les deux équipes marquent 0 point,
- une partie n'est pas disputée pour cause d'absence d'un des 2 adversaires : l'équipe fautive marque 0 point,
- un joueur abandonne au cours d'une partie : son équipe marque 0 point ; Attention : un joueur qui abandonne quel que soit le motif ou qui refuse de disputer une partie ne peut plus participer aux parties restantes.
- un joueur dispute une partie jusqu'à son terme et perd : son équipe 0 point.

Le décompte pour les points rencontres attribués par la CSD aux équipes à l'issue de chaque rencontre est le suivant :

- une victoire
- un résultat nul
- une défaite
3 points,
2 points,
1 point,

- une défaite par forfait ou pénalité 1 ou 0 point selon la décision de la CSD.

Article 15 - Classement des équipes dans une poule:

Le classement dans une poule est établi suivant l'article I.202.2 des règlements fédéraux.

Le classement dans une poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de points rencontre. Si deux équipes ou plusieurs équipes sont à égalité de points rencontre :

Les équipes à égalité sont départagées suivant le quotient des points-parties gagnées par les pointsparties perdues (départage général).

Chaque fois qu'une ou plusieurs équipes ne peuvent pas être classées, il convient de recommencer la procédure du départage, décrite ci-après de manière chronologique, pour celles restant encore à égalité :

- a) en cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées en faisant le total de leurs pointsrencontres sur les rencontres disputées entre elles ;
- b) en cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées suivant le quotient des points-parties gagnées par les points-parties perdues sur les rencontres disputées entre elles ;
- c) en cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées suivant le quotient des manches gagnées par les manches perdues sur les rencontres disputées entre elles ;
- d) si l'égalité persiste, les équipes sont départagées suivant le quotient des points-jeu gagnés par les points-jeu perdus sur les rencontres disputées entre elles ;
- e) si l'égalité persiste, il sera procédé à un tirage au sort.

Titre II Obligations et diverses dispositions

Article 1 - Transmission des résultats (sauf saisie sur GIRPE avec remontée des résultats)

L'équipe qui reçoit doit envoyer le premier exemplaire de la feuille de rencontre dans les cas suivants :

- Équipe visiteuse forfait ou équipe exempte
- Réserve(s) sur la feuille de rencontre
- Réclamation(s) sur la feuille de rencontre
- Cartons
- Rapport de juge-arbitre
- Demande de la commission sportive

L'équipe visiteuse doit envoyer le premier exemplaire recto-verso de la feuille de rencontre dans le cas suivant :

- Équipe recevant forfait ou équipe exempte

Cet envoi se fait uniquement par mail à l'adresse : contact@ttisere.com

Le deuxième exemplaire sera remis à l'équipe visiteuse, le troisième conservé par l'équipe qui reçoit. L'équipe bénéficiant d'un forfait ou étant exempte est chargée de transmettre la feuille de rencontre **comportant la composition de ses joueurs qui auraient dû participer.**

Dans les autres cas, l'envoi de la feuille n'est pas à réaliser mais le club recevant se doit de conserver l'original de la feuille signée et doit être en capacité de la fournir sous 48 heures au Comité en cas de demande. La conservation doit être réalisée jusqu'à la date de début d'une nouvelle phase.

Article 2 - Saisie des résultats

En l'absence de transmissions des résultats par GIRPE : l'équipe qui reçoit devra saisir les résultats et le détail de la feuille de rencontre avant le dimanche 16h00. Pour saisir les résultats et le score il est nécessaire d'utiliser l'espace MonClub.

En cas de dysfonctionnement du site fédéral, les résultats devront être transmis par courriel au Comité : contact@ttisere.com

Le récapitulatif ITT Infos sera élaboré et envoyé par email dès le lundi d'après ces résultats. Les retardataires se verront appliquer une pénalité financière.

Article 3 - Brûlage (article II.112 des règlements sportifs de la fédération)

Au début de la saison, chaque équipe d'une association est affectée d'un numéro (équipe 1, 2, 3...). La numérotation est faite par la Commission sportive départementale. Les équipes sont renumérotées en 2ème phase pour simplifier les problèmes de brûlages.

Un joueur ayant disputé 2 rencontres consécutives ou non, au titre d'une même équipe ou d'équipes différentes, ne peut plus participer au championnat dans une équipe dont le numéro est supérieur à cette ou à ces équipes (exemple : un joueur a participé à 2 rencontres en équipe 2, il ne peut plus jouer ni en équipe 3, ni en 4).

Le brûlage est remis à zéro à la fin de chaque phase.

Il n'y a pas de brûlage entre équipes de D 4, ni entre championnat départemental féminin et masculin. Au titre d'une même journée une féminine peut participer au championnat départemental féminin et au championnat départemental masculin. De même au titre d'une même journée un jeune peut participer au championnat jeunes et au championnat féminin (si c'est une féminine) ou masculin.

Dans le cas d'une formule de championnat par équipes à trois ou quatre joueurs, lors de la 2è journée d'une phase, une équipe ne peut pas comporter plus d'un joueur ayant disputé la 1ère journée de cette phase dans une équipe de numéro inférieur.

Cette règle s'applique donc pour la phase 1 et pour la phase 2.

Article 4 - Non-Participation à un tour de championnat

Lorsqu'une équipe d'une association est exempte à une journée de championnat ou bénéficie d'un forfait, l'association envoie une feuille de rencontre suivant les conditions définies dans les articles du présent chapitre.

Les joueurs figurant sur la feuille de rencontre sont alors considérés comme ayant participé à cette journée.

Article 5 - Participation des féminines au championnat masculin

Pas de restriction.

Article 6 - Composition de l'équipe - Joker

En PR/D1/D2/D3 les équipes incomplètes sont interdites sauf la dérogation suivante :

Un **CLUB** est autorisé **UNE SEULE FOIS par phase,** à présenter une équipe incomplète à 3 **joueurs** sans être pénalisée par un 14-0, mais en comptant le score réel (avec 0 pt pour les parties du joueur manquant). Exceptionnellement durant toute cette saison, les équipes incomplètes (3 joueurs pour 1 équipe de 4, 2 joueurs pour une équipe de 2), quelle que soit le niveau, seront tolérées sans pénalité.

En D4 un joueur absent uniquement est toléré.

Article 7 - Nombre de joueurs mutés (II.610 des règlements sportifs de la fédération – page 57)

Une équipe de plus de trois joueurs ne peut comporter qu'au maximum deux joueurs mutés ; une équipe de trois joueurs ou moins ne peut comporter qu'un seul joueur muté.

Un seul joueur muté par équipe est autorisé en première phase dans toutes les divisions départementales. En seconde phase, 2 joueurs mutés sont acceptés (mutation avant le 1^{er} juillet 2021) pour les équipes de PR, D1, D2 et D3. En D4 un seul joueur muté dans les 2 phases.

Nouveaux clubs (affiliation première année hors fusion)

Pas de restriction de mutés

Les joueurs en mutation exceptionnelle à partir du 1^{er} juillet <mark>2022</mark>, sont considérés mutés pendant un an, de date à date.

Article 8 - Nombre de joueurs étrangers : 1 joueur étranger au maximum par équipe

Article 9 - Tenue de la feuille de rencontre

Les rencontres doivent être dirigées par un JA1 en activité dans toutes les divisions départementales. Des pénalités financières seront appliquées pour défaut de JA1 en PR et en D1 (voir chapitre arbitrage et juge arbitrage). Exceptionnellement, durant la 1ère phase, les pénalités financières ne seront pas facturées par le comité.

La direction d'une rencontre par un JA1 entraîne obligatoirement sa responsabilité (priorité donnée au JA1 de l'équipe receveuse) dans le déroulement de la rencontre et sa signature sur la feuille de rencontre.

En cas d'absence d'un JA1 dans l'équipe receveuse, un JA1 de l'équipe se déplaçant peut officier.

En cas d'absence de JA1 dans chacune des deux équipes, le club recevant est responsable de la rédaction complète de la feuille de rencontre ou de la saisie sous le logiciel GIRPE.

Chaque joueur doit prouver sa licenciation, la présence de son certificat médical et le cas échéant de son identité au juge arbitre ou à défaut au rédacteur de la feuille de rencontre.

A défaut, les joueurs ne sont pas autorisés à jouer.

L'utilisation de GIRPE est conseillée.

Article 10 - Responsabilité des capitaines

Il doit signaler dans les réserves toutes anomalies.

Si par négligence ou complaisance il ne le faisait pas, il pourrait s'exposer à des décisions sportives et pénalité financière pour son équipe. Les bonnes relations entre clubs et entre équipes n'excluent pas un minimum de rigueur dans le déroulement de nos compétitions officielles.

Article 11 - Ordre des rencontres sur 14 journées, 1^{ère} et 2^{ème} phase

	PI	PR à D3 phase 1 / PR à D4 phase 2					D4 phase 1	l
Journée 1 & 8	1 reçoit 8	2 reçoit 7	3 reçoit 6	4 reçoit 5				
Journée 2 & 9	7 reçoit 1	6 reçoit 2	5 reçoit 3	8 reçoit 4				
Journée 3 & 10	1 reçoit 6	2 reçoit 5	3 reçoit 4	8 reçoit 7		1 reçoit 6	2 reçoit 5	3 reçoit 4
Journée 4 & 11	5 reçoit 1	4 reçoit 2	3 reçoit 8	6 reçoit 7		5 reçoit 1	4 reçoit 2	6 reçoit 3
Journée 5 & 12	1 reçoit 4	2 reçoit 3	7 reçoit 5	8 reçoit 6		1 reçoit 4	3 reçoit 2	5 reçoit 6
Journée 6 & 13	3 reçoit 1	2 reçoit 8	4 reçoit 7	5 reçoit 6		3 reçoit 1	2 reçoit 6	4 reçoit 5
Journée 7 & 14	1 reçoit 2	7 reçoit 3	6 reçoit 4	8 reçoit 5		1 reçoit 2	5 reçoit 3	6 reçoit 4

Article 12 - Numérotation des journées sur SPID – Phase 1

N° journée	N° tour SPID	Nationales	Régionales	Départementales
1	1	24 sep 2022	24 sep 2022	24 sep 2022
2	2	8 oct 2022	8 oct 2022	8 oct 2022
3	3	22 oct 2022	22 oct 2022	22 oct 2022
4	4	4 nov 2022	12 nov 2022	12 nov 2022
5	<mark>6</mark>	19 nov 2022	19 nov 2022	19 nov 2022
6	7	<mark>26 nov 2022</mark>	<mark>26 nov 2022</mark>	26 nov 2022
7	8	<mark>10 déc 2022</mark>	10 déc 2022	<mark>10 déc 2022</mark>

Article 13 - Numérotation des journées sur SPID – Phase 2

N° journée	N° tour SPID	Nationales	Régionales	Départementales
1	13	21 jan 2023	21 jan 2023	21 jan 2023
2	14	4 fév 2023	4 fév 2023	4 fév 2023
3	15	4 mar 2023	4 mar 2023	4 mar 2023
4	16	18 mar 2023	18 mar 2023	18 mar 2023
5	17	1 avr 2023	1 avr 2023	1 avr 2023
6	18	15 avr 2023	6 mai 2023	6 mai 2023
7	19	13 mai 2023	13 mai 2023	13 mai 2023
	20			
	21	3 juin Titres et		3 juin 2023 Titres et barrages
	22	4 juin 2023 Titres et barrages		4 juin 2023 Titres et barrages
	23	4 juin 2023 Titres et barrages		4 juin 2023 Titres et barrages
	24			
	25			

Article 14 - Montées

Cela se fait selon les critères du niveau supérieur c'est à dire régional.

Montées 1^{ère} phase :

Les 1ers de PR montent en Régionale ainsi que le meilleur second soit 4* équipes,

Les 1ers et les 2 meilleurs 2ème de D1 montent en PR soit 6 équipes, Les 1ers et les 2 meilleurs 2ème de D2 montent en D1 soit 6 équipes, Les 1ers et les 2 meilleurs 2ème de D3 montent en D2 soit 7 équipes,

Les 1ers et les 2 meilleurs 2ème de D4 montent en D3 soit 6 équipes (si 4 poules de D4).

(* : Quota défini par la commission sportive régionale lié au nombre de compétitions)

Montées 2^{ème} phase :

Les 1ers de PR montent en Régionale soit 3 équipes, Les 1ers de D1 montent en PR soit 4 équipes, Les 1ers de D2 montent en D1 soit 4 équipes, Les 1ers de D3 montent en D2 soit 4 équipes,

Les 1ers de D4 montent en D3 soit 4 équipes (si 4 poules de D4).

Des montées supplémentaires pourront être attribuées en fonction des places disponibles dans les échelons départementaux.

Article 15 - Descentes

Descentes en générale pour chaque phase :

Descentes de	Descentes	Descentes	Descentes	Descentes D3 en D4
Régionale	PR en D1	D1 en D2	D2 en D3	** Si 4 poules D4 **
0	3	3	3	<mark>3</mark>
1	4	4	4	<mark>4</mark>
2	5	5	5	<mark>5</mark>
3	6	6	6	<mark>6</mark>
4	7	7	7	<mark>7</mark>
5	8	8	8	<mark>8</mark>
6	9	9	9	<mark>9</mark>
N	N+3	N+3	N+3	N+3 si 4 poules

Nombre de descendants de D3 en D4 en fonction du nombre de poule de D4.

Descentes de Régionale	4 Poules de D4	5 Poules de D4	6 Poules de D4	7 Poules de D4
	Phase 1 & 2			
0	3	4	6	7
1	4	5	7	8
2	5	6	8	9
3	6	7	9	10
4	7	8	10	11
5	8	9	11	12
6	9	10	12	13
N	N+3	N+4	N+6	N+7

Chapitre III. Critérium fédéral

	Récapitulatif technique
Club organisateur	Suivant convocation
Dates	Voir calendrier
Délégué	Jean-Marc DUMANT Alain BOURDARIAT pour le CF Féminin
Liste de qualification	Inscription sur l'espace MonClub. La qualification dans les divisions se fait en fonction des points CF N-1. Si pas de points CF voir paragraphe nouveaux inscrits
Liste de compétition	Tour1: la qualification dans les divisions se fait en fonction des points CF N-1. L'inscription sans points CF est bien sur possible (§ nouveaux inscrits)
	Autres tours : En fonction du résultat du tour précédent et de l'art III 302 a des règlements sportifs. L'inscription des nouveaux inscrits est possible à chaque tour
Mise en poule	serpent aménagé
Mise en tableau	TED OK-KO tirage au sort suivant formule D1 des règlements fédéraux

REGLEMENT MASCULIN

Titre I Participation, Inscriptions

Article 1 Préambule

Le Critérium Fédéral (ou « indivs ») est la **compétition individuelle de référence**. C'est l'occasion de jouer de nombreuses parties contre des joueurs **de son niveau quel qu'il soit**, puis de valider ses progrès en changeant de niveau. Il est particulièrement conseillé aux jeunes joueurs.

Article 2 - Conditions de participation

Le Critérium fédéral est réservé aux joueurs licenciés à la FFTT qui doivent prouver leur licenciation « **compétition** » et la possession d'un certificat médical en cours de validité. Les joueurs peuvent être amenés à prouver leur identité à la demande du Juge-Arbitre. Si ces conditions ne sont pas respectées, l'accès à la compétition leur sera refusé.

Article 3 - Inscriptions:

3.1 Les inscriptions se font uniquement par Internet dans l'espace « Mon club »

Elles sont faites par les responsables de club. Elles sont valables pour tous les tours restant à jouer et sont possibles à chaque tour (Article III-101).

Attention ! si vous souhaitez annuler une inscription après les dates limites d'inscription, il est impératif de prévenir le Comité par email à contact@ttisere.com et ne surtout pas annuler l'inscription dans l'espace Monclub. Ces inscrits seraient tout de même pris en compte et facturés aux clubs (facturation automatique).

Aucune inscription sur place n'est possible.

- **3.2** Pour les joueurs évoluant en National ou Régional, il faut impérativement respecter les dates d'inscription fixées par l'échelon fédéral ou régional.
- **3.3** Pour les joueurs évoluant en départemental, les inscriptions, (ou réinscriptions) sont possibles à chaque tour. Elles sont closes 7 jours avant le WE de la compétition, donc prises en compte jusqu'au **vendredi à minuit** de la semaine précédent la compétition, sans dérogation possible (III-101).

Pour permettre la vérification et la correction d'erreurs par les clubs, la liste des inscrits est diffusée au début de la semaine de la date limite. Elle doit être soigneusement consultée par les clubs pour signaler tout oubli ou erreur.

3.4 La liste définitive des divisions est diffusée le jeudi précédent la compétition. Cette diffusion peut éventuellement être précédée par la diffusion de listes provisoires.

Article 4 - Contacts avec le responsable de la compétition :

Les communications avec le responsable de la compétition se font uniquement par courriel.

- La seule <u>adresse électronique valide</u> concernant le CF est celle du Comité : *contact@ttisere.com*.
 - Ces mails feront foi en cas de litiges (absence ou oubli sur la liste par exemple).
- La commission sportive départementale (CSD) est seule compétente pour gérer tout litige (III-112). Elle doit être saisie comme indiqué ci-dessus.

Titre II Déroulement sportif

Article 1 - Nombre de tours et décompte des points

Le Critérium se déroule en quatre tours dans toutes les catégories.

A chaque tour, les participants marquent des points en fonction de la place obtenue. Ces points servent à qualifier les meilleurs pour le championnat de France seniors et jeunes. Ils servent aussi à qualifier les joueurs pour le 1° tour de la saison suivante.

Article 2 - Divisions

2.1 Les joueurs sont répartis en divisions uniques

- Les divisions comportent 16 joueurs, sauf la dernière division pour laquelle une organisation adaptée au nombre de joueurs est mise en place.
- Les divisions s'appellent D1, D2, ..., Dn
- Dans chaque division, la compétition comporte une phase de poules, suivie d'un tableau final, sauf si la division ne comporte qu'une poule
- **2.2 Pour une division de 16 joueurs** : 4 poules de 4 sont constituées. A l'issue des poules les 1° sont directement placés dans le tableau OK, les 2° et 3° disputent un barrage et le vainqueur intègre le tableau OK et le perdant le tableau KO. Les 4°intègrent le tableau KO (I-305, ANNEXE 2 formule D1)

Lorsqu'il y a au moins une poule de 5 avec tableau final, les 5° ne participent pas au tableau final ils sont classés derniers. (S'il y a plusieurs poules de 5 un barrage entre les 5°peut être organisé à la discrétion du JA).

- Pour le tableau des plus de 18 ans (SM) : Le classement intégral du tableau 16 OK KO est effectué.
- Pour les catégories de jeunes, le classement intégral est limité aux places 1 à 4 coté OK et 9 à 10 du côté KO. (Si les joueurs le souhaitent et avec l'accord du JA d'autres parties de classement peuvent être organisées).

2.3 Pour la dernière division

La formule est adaptée au nombre de joueurs :

- De 1 à 3 : Les joueurs sont intégrés dans la division supérieure avec la création de poules de 5 (Voir article 2.1)
- De 4 à 5 : Les joueurs disputent 1 poule avec classement intégral.
- De 6 à 10 : Les joueurs sont répartis en 2 Poules de 3,4 ou 5 joueurs suivies d'un tableau de 8 joueurs maxi avec classement intégral
- 11 : Les joueurs sont répartis dans 1 poule de 5 et une de 6. À l'issue des poules, une partie de classement entre les joueurs de même classement dans chaque poule permet un classement intégral
- De 12 à 16 : Les joueurs sont répartis en 4 poules de 3 ou 4 suivies d'un tableau de 16 joueurs maxi avec classement intégral.

Article 3 - Placement des joueurs dans les poules

- Pour le 1° TOUR, les joueurs qualifiés sont placés dans les poules suivant leur classement licence (I-302 et III-302 des règlements sportifs fédéraux).
- Pour les autres TOURS, les joueurs qualifiés pour une division sont placés dans les poules selon les résultats du tour précédent (I-302 et III-302 des règlements sportifs fédéraux).

Article 4 - Déroulement des parties

Toutes les parties des poules et des tableaux se joueront au meilleur des cinq manches.

Article 5 - Matériel et tenue

- Les balles agrées seront fournies par les compétiteurs. En cas de non accord des joueurs sur la balle à utiliser, un tirage au sort sera effectué par l'arbitre (à défaut le juge-arbitre).
- La tenue sera conforme aux règles de notre sport.

Article 6 - Catégories

Les catégories seniors à benjamins participent dans les tableaux suivants :

- 19 ans et plus (SM)
- Moins de 19 ans (JG),
- Moins de 15 ans (CG),
- Moins de 13 ans (MG),
- Moins de 11 ans (BG).

Article 7 - Arbitrage

- Les joueurs doivent se faire pointer à la table du Juge-Arbitre dès leur arrivée dans la salle.
- En l'absence d'arbitres officiels, les joueurs arbitrent à la demande du Juge-arbitre ; ils sont notamment tenus avant de quitter la salle, de demander au Juge-arbitre s'il leur reste une partie à arbitrer (quelle que soit la catégorie) avant de pouvoir partir
- Le non-respect de cette règle constitue un <u>« **défaut d'arbitrage** »</u> et entraîne la sanction suivante :

Rétrogradation à la dernière place de la division et descente automatique.

Les défauts d'arbitrage sont mentionnés dans le rapport du Juge-Arbitre

Article 8 - Retard

Voir règlement fédéral (III 110)

Article 9 - Abandon

Voir règlement fédéral (III.109)

Titre III Qualification des joueurs pour chaque division départementale

Article 1 : Pour le premier TOUR :

1.1 Pour chaque tableau :

Les joueurs sont qualifiés en fonction de leurs points CF de la saison précédente Pour chaque division le premier de chaque groupe lors de la dernière journée de la saison précédente est obligatoirement qualifié en division supérieure pour le 1° tour de la saison suivante, s'il ne change pas de catégorie.

1.2 INTÉGRATION DES JOUEURS SANS POINTS CF

Les joueurs sont classés dans une liste en fonction de leurs points licence.

En suivant cette liste, chaque joueur est placé derrière le joueur ayant plus de points licence que lui. Cependant, le nombre de joueurs ainsi placés est limité à 10% par division, soit 2 pour une division de 16 joueurs.

Article 2: Pour tous les autres TOURS:

2.1 Les joueurs sont classés en fonction des résultats du tour précédent

- Les ex-aequo du tour précédent sont départagés avec l'ordre de priorité suivant :
 - o Par le total de leurs points CF acquis lors des tours précédents,
 - Par leurs points licence,
 - o Par leur placement au tour précédent.
 - Si l'égalité persiste, par tirage au sort

Chaque division se compose :

- Des descendants de la division supérieure
- Des forfaits excusés de la division supérieure n'entrant pas dans la liste des absences définies au Titre V article 1.
- Des joueurs maintenus
- Des forfaits excusés du tour précédent de cette division entrant dans la liste des absences définies au Titre V article 1.
- Des montants de la division inférieure.
- Pour les repêchages dans les catégories jeunes, en cas de classement identique au Tour précédent, l'avantage est donné au joueur le plus jeune (III-107)

2.2 Intégration des nouveaux inscrits

Les joueurs sont classés en fonction de leurs points licence.

En suivant cette liste, on détermine pour chaque joueur le joueur ayant plus de points licence que lui. La place immédiatement derrière détermine sa division de référence.

Le joueur sera alors placé dans la division immédiatement inférieure.

Cependant, le nombre de joueurs ainsi placés est limité à 10% par division, soit 2 pour une division de 16 joueurs.

<u>EXEMPLE</u>: Si en fonction de ses points licence, la division de référence d'un joueur est la D1, alors, il débutera le CF en D2.

Titre IV Montées en divisions supérieures

Article 1 - Chaque tour est qualificatif pour le tour suivant.

Article 2 - Montées en régionale

- **2.1** Pour le tour 1 messieurs, le premier du tour 4 de D1 de l'année précédente est qualifié pour l'échelon régional s'il reste dans la même catégorie d'âge.
- **2.2** Pour les autres tours messieurs, un quota de montants est fixé par la ligue AURA en fonction des inscrits de chaque Comité.

Article 3 - Montées entre divisions départementales

Pour chaque groupe, on aura:

- Groupe de 3 à 6 joueurs: un montant
- Groupe de 7 à 12 joueurs: deux montants
- Groupe de 13 à 19 joueurs: trois montants

Titre V Les forfaits

Article 1 – Absence justifiée avec maintien dans la division :

Tout joueur qui ne peut participer à un tour du CF suite à un des cas énoncés ci-dessous sera **maintenu**, éventuellement en surnombre, dans la division pour laquelle il était qualifié (avec le même rang) s'il produit un justificatif au plus tard 72H après la compétition. Dans tous les cas, il doit prévenir de son absence dès qu'il en a connaissance :

- Sélection par la FFTT, l'ETTU, l'ITTF ou Handisport et Sport Adapté
- Convocation pour officier comme arbitre, juge-arbitre sur un tour national (si le tour régional n'est pas décalé du national).
- Convocation pour un voyage scolaire,
- Pour une féminine, pendant sa grossesse et son congé maternité
- En cas d'obligation de service national universel
- En cas de décès (parents, enfants, fratrie)
- En cas d'hospitalisation

(Identique aux critères définis dans l'article 7 du Titre CRITÉRIUM FÉDÉRAL des règlements sportifs AURA)

Article 2 - Forfaits excusés

- **2.1** Une absence non signalée perturbe sportivement la compétition. Le respect des autres joueurs et des JA impose donc aux joueurs de prévenir d'une absence **même tardivement**. Les JA peuvent alors être prévenus et en tenir compte dans la mesure du possible. Conséquence d'une absence non signalée :
 - Retard du début de la compétition
 - Poule(s) de 3 joueurs non conforme(s) aux règlements fédéraux faussant les placements dans le tableau final et le classement.
- **2.2** Passé le délai de 72h avant la compétition, tout forfait prévenu par courrier électronique ne sera considéré comme excusé que s'il est **justifié par un document fourni sous 72 heures** (certificat médical). Sinon, il sera considéré non excusé.
- **2.3** Conséquence d'un forfait excusé sur la compétition : Le joueur marque zéro point et descend d'une division, avec repêchage possible.

Article 3 - Forfaits non excusés

- **3.1** un joueur ne prévenant pas de son absence sera exclu de la compétition. S'il veut réintégrer la compétition il pourra demander à son club de le réinscrire pour les tours restants, en s'acquittant financièrement d'une nouvelle inscription. Il sera considéré comme un nouvel inscrit sans points CF. Il commencera deux divisions en dessous de la division où il était qualifié avant son exclusion.
- **3.2** Les points de la compétition antérieurs à l'exclusion seront annulés.
- **3.3** Pour le dernier tour :

Tout joueur exclu au dernier tour du critérium fédéral ne peut participer au premier tour de la saison suivante qu'une division au-dessous de celle pour laquelle il serait qualifié par le classement aux points du critérium fédéral.

Règlement féminin Mixité

La mixité n'est actuellement pas autorisée au niveau départemental.

Niveau interdépartemental regroupant les comités 38 - 73 - 74 :

- Cette compétition est ouverte aux filles ayant une licence compétition. Toutefois, une fille ayant une licence loisir validée médicalement peut participer mais sa licence basculera en compétition.

- Ce niveau réunira toutes les joueuses de toutes les catégories mélangées dans une seule et même salle. Les poussines ne peuvent pas rencontrer des juniors ou seniors.
- La formule de compétition sera composée dans un premier temps par des poules qui déboucheront sur un tableau avec classement intégral.
- La liste du 1^{er} tour sera établie dans l'ordre des points classements et par tirage au sort pour les joueuses ayant le même nombre de points.
- La liste des 2è, 3è et 4è tours sera établie en fonction des résultats du tour précédent.
- Les trois premières joueuses seront qualifiées au tour suivant pour le niveau PN (pré-national).
- Un minimum de 5 parties sera effectué par les joueuses.
- Niveau régional:

Une Pré-nationale composée de 32 joueuses mélangeant les catégories dames de minimes à vétérans sera organisée :

- PNA : Les 16 mieux classées de la ligue AURA n'évoluant pas aux niveaux nationaux et issues de toutes les catégories d'âge (joueuses probablement classées entre 750 et 1100)
- PNB : Les 16 joueuses classées suivantes composent la PNB (joueuses probablement classées entre 550 et 750)
- Une PN Benjamine sera rattachée sur le même lieu et composée des 12 meilleures filles BENJAMINES et POUSSINES

Chapitre IV. Finales individuelles seniors et jeunes

Récapitulatif technique		
Club organisateur	SEYSSINS	
Date	<mark>7 et 8 janvier 2023</mark>	
Délégué	A désigner par le pool compétition du comité	
Liste de qualification	Sur inscription, dans l'espace mon club. A la clôture des inscriptions Les 36 premiers aux points CF en messieurs, et les 12 premières aux points CF en dames seront qualifiés. Les autres seront mis sur une liste d'attente. La liste définitive des qualifiés sera diffusée après la clôture des forfaits. Tableaux messieurs 36 participants, tableaux dames 12 participantes. L'ordre de valeur des listes de qualification se fait sur les points CF complété par les non participants au CF dans la limite des places du tableau	
Liste de compétition	Dans l'ordre décroissant des points licence PH2	
Mise en poule	Serpent aménagé (article I.302 des règlements fédéraux). Poule de 3 ou 4 selon le nombre de joueurs inscrits. 2 qualifiés par poules quelque soit le nombre d'inscrits dans la poule	
Mise en tableau	Tableau à Elimination Directe tirage au sort (article I.305.3 des règlements fédéraux). Le JA a la possibilité de répartir les joueurs du même club sur l'ensemble du tableau s'il le juge nécessaire.	

Titre I Participations et forfaits

Article 1 - Pour participer, les joueuses et joueurs doivent être munis d'une licence compétition validée médicalement et en cours de validité.

Le joueur peut s'inscrire avec une licence loisir. Elle sera transformée en licence compétition.

Si la licence n'est pas validée médicalement, le joueur majeur devra présenter un certificat médical de moins d'un an

Le joueur mineur devra présenter un certificat médical de moins de 6 mois

Tout autre document n'est pas recevable par le JA

Article 2 - Qualification

Les tableaux sont ouverts en priorité aux participants au Critérium fédéral.

Les joueurs seront qualifiés dans l'ordre des points obtenus dans cette compétition.

Les tableaux seront complétés dans la limite des places disponibles par tout joueur licencié et répondant à l'article 1 du présent chapitre.

Le nombre de places disponibles sera indiqué avec la liste des qualifiés, il peut être différent suivant la division.

Article 3 - Les joueurs doivent se faire inscrire SUR ESPACE MON CLUB par leur club.

Article 4 - Les confirmations d'inscriptions devront arriver selon la date indiquée sur la convocation. Les joueurs pouvant jouer dans plusieurs catégories devront confirmer pour chaque tableau.

Les listes définitives seront communiquées le lundi de la semaine de la compétition pour vérification par les clubs.

Article 5 - Tout joueur qualifié pour cette compétition a l'interdiction de participer à une autre épreuve organisée le même jour sous peine de sanction.

Article 6 - Forfaits

Les modalités de désistement suite à une inscription devront se faire au plus tard LE JEUDI 5 JANVIER 2023 12H00. Ce désistement se fera impérativement et uniquement par courriel à l'adresse contact@ttisere.com. La date et l'heure de réception du courriel faisant foi.

Toute joueuse ou joueur inscrit à cette compétition et ne prévenant pas de son désistement, verra appliquer une pénalité financière à son club.

Titre II Organisation sportive

Article 1 - La commission compétiteur étudiera cette compétition selon plusieurs axes et transmettra ses conclusions au plus tard avec la convocation :

Le nombre de qualifiés par tableaux sera définit.

L'organisation ou non de double et dans quel tableau.

La possibilité pour un joueur de jouer dans la catégorie immédiatement supérieure.

Il sera proposé au quatre premiers de la liste de compétition de chaque tableau de participer au tableau de la catégorie supérieure. Les clubs des joueuses joueurs concernés devront donner réponse à la diffusion des listes suite à la clôture des inscriptions et au plus tard le mercredi précédant la compétition.

Le nombre de qualifiés dans ladite catégorie.

L'organisation sportive en fonction de la durée de la compétition et du nombre de tables Tableaux

Il sera organisé un championnat de l'Isère senior en masculin et féminin

De même, un championnat de l'Isère jeunes sera organisé **uniquement** dans les catégories suivantes : Juniors, Cadets, Minimes et Benjamins en masculin et en féminine.

Des poules précéderont les tableaux à élimination directe.

En fonction du nombre de qualifiés pour l'échelon régional, des parties de classement seront organisées.

Chapitre V. Critérium vétérans

Récapitulatif technique		
Club organisateur	CSVTT LA VERPILLÈRE	
Date	<mark>01/11/22</mark>	
Délégué	Bertrand GALLIAN	
Liste de qualification	sur inscription	
Liste de compétition	ordre par le dernier classement officiel	
Mise en poule	serpent aménagé (article I.302 des règlements fédéraux) poule de 4 avec 2 qualifiés (article I.301.4 des règlements fédéraux)	
Mise en tableau	TED tirage au sort (articles I.305.1 et I.305.3 des règlements fédéraux)	

Article 1 - Le championnat départemental vétéran est réservé aux joueuses et joueurs de nationalité française âgés de plus de 40 ans au 1er janvier de la saison en cours.

Article 2 - Catégories

Cette épreuve comporte:

En dames:

Vétérans 1, 40 ans et plus, Vétérans 2, 50 ans et plus, Vétérans 3, 60 ans et plus, Vétérans 4, 70 ans et plus, Vétérans 5, 80 ans et plus,

En messieurs:

Vétérans 1, 40 ans et plus, Vétérans 2, 50 ans et plus, Vétérans 3, 60 ans et plus, Vétérans 4, 70 ans et plus, Vétérans 5, 80 ans et plus.

- Article 3 Qualification : l'échelon départemental est qualificatif pour l'échelon régional pour lequel il faut s'inscrire à la demande de la ligue. La participation à l'échelon départemental est obligatoire pour participer aux échelons supérieurs.
- Article 4 Les participants ne peuvent évoluer que dans leur catégorie, sauf si le nombre d'engagés messieurs et dames amène le Comité à regrouper des catégories.
- Article 5 Un classement sera mis en place pour attribuer les places 1 à 4 ou 1 à 8 en fonction du nombre de joueurs à qualifier.
- Article 6 Le responsable de l'épreuve peut décider de proposer aux joueurs non qualifiés une formule facultative de consolation. Les parties sont prises en compte pour le classement.

Chapitre VI. Coupe vétérans

Récapitulatif technique		
Club organisateur	CSVTT LA VERPILLÈRE	
Date	01/11/22	
Délégué	Bertrand GALLIAN	
Liste de qualification	sur inscription	
Liste de compétition	ordre par le dernier classement officiel	
Mise en poule	NON	
Mise en tableau	TED avec tirage au sort (articles I.304.1 et I.304.2 des règlements fédéraux)	

Article 1 - La coupe départementale vétérans est réservée aux licenciés traditionnels de la F.F.T.T. âgés de plus de 40 ans au 1er janvier de la saison en cours.

Article 2 - Formules

Les rencontres opposent 2 joueurs.

Les rencontres ont lieu selon la formule de quatre simples et un double (article VI.202 des règlements fédéraux)

Les parties se déroulent au meilleur des 5 manches (trois manches gagnées), la rencontre se termine à score acquis.

Article 3 - Tableaux

Le tableau A pour les plus de 40 ans.

Le tableau B pour les plus de 50 ans.

Le tableau C pour les plus de 60 ans.

Le placement dans le tableau se fait selon l'addition des points (article VI.106.d des règlements fédéraux).

Article 4 - Composition des équipes

Les associations engagent des équipes de deux joueurs minimum, quatre maximum.

Un joueur ne peut figurer que dans une équipe.

Une équipe ne peut comporter qu'un seul étranger.

Pour chaque association, une seule entente est possible par catégorie.

Les équipes peuvent être composées de messieurs, de dames ou être mixtes.

Les joueurs de plus de 50 ans peuvent jouer dans le tableau A, les joueurs de plus de 60 ans peuvent jouer dans les tableaux A et B.

Article 5 - L'échelon départemental est qualificatif pour l'échelon régional.

Chapitre VII. Finales par classement

Récapitulatif technique		
Club organisateur	CENTR'ISÈRE TT	
Date	18 et 19 Février 2023	
Délégué	Jean-Michel POULAT	
Liste de qualification	Sur points licence phase 2, limité à <mark>36</mark> pour chaque tableau messieurs 72 pour le H6, et <mark>12</mark> pour chaque tableau dames.	
	L'inscription se fait sur l'espace MonClub. Le pool compétition intègre les inscrits dans leur tableau de classement. Pour les joueurs classés 5 et 6 souhaitant participer au H8 voir Art 2 du présent règlement	
Liste de compétition	Dans l'ordre décroissant des points licence PH2	
Mise en poule	Serpent aménagé (article I.302 Titre I des règlements fédéraux). Poules de 3 ou 4 en fonction du nombre d'inscrits.	
Mise en tableau	Article I.305.4 Titre I. des règlements fédéraux. TED avec classement des 8 premiers. <mark>Le JA se réserve le droit de</mark>	
	répartir les joueurs d'un même club équitablement dans le tableau s'il le juge nécessaire.	

Article 1 - Conditions d'inscription

Les inscriptions sont prises dans l'ordre de la date figurant sur l'espace mon club. Quand la limite d'un tableau est atteinte, les autres joueurs sont placés sur liste d'attente. La confirmation se fera à la diffusion des listes après la clôture des forfaits.

Les poussins ne peuvent pas participer à la compétition

Tous les joueurs depuis la catégorie « benjamin » peuvent s'inscrire.

Ils devront le faire sur l'espace MON CLUB.

Pour participer, les joueuses et joueurs doivent être munis d'une licence compétition validée médicalement et en cours de validité.

Le joueur (euse) peut s'inscrire avec une licence loisir, elle sera transformée en licence compétition.

Si la licence n'est pas valide médicalement, le joueur (eues) majeur devra présenter un certificat médical de moins d'un an

Le joueur(euse) mineur(e) devra présenter un certificat médical de moins de 6 mois

Tout autre document n'est pas recevable par le JA

Article 2 -

TABLEAUX FEMININS

Tous les tableaux féminins sont qualificatifs pour l'échelon régional

TABLEAUX MESSIEURS

Les tableaux H8 H10 H12 H15 sont qualificatifs pour l'échelon régional

LE TABLEAU H6 N'EST PAS QUALIFICATIF POUR L'ECHELON REGIONAL

LES JOUEURS CLASSES 5 ET 6 SERONT PLACES DANS LE H6.

LE CLUB DOIT IMPERATIVEMENT INFORMER LE COMITE PAR MAIL contact@ttisere.com si leurs joueurs 5 et 6 veulent être inscrits en H8 (double inscription possible)

Ils seront intégrés au tableau H8 si leur classement le permet (limitation à 36 joueurs selon points classement)

Article 3 - Forfaits

Les désistements doivent parvenir au Comité (<u>contact@ttisere.com</u>) au plus tard 72h avant la compétition.

Les joueurs inscrits ne prévenant pas de leur désistement, se verront appliquer une pénalité financière.

Article 4 - Organisation sportive

Les classements pris en compte sont ceux de la liste de qualification (points licence PH2).

Pour l'établissement des poules, les joueurs sont classés selon la liste de compétition.

Les inscrits ne peuvent jouer que dans leur tableau de classement. Cependant, le Comité se réserve le droit en cas de très peu de participants dans un tableau, de faire jouer avec le tableau le plus proche.

Article 5 - Tableaux messieurs

H6: classement 06: points maximum: 699. NON QUALIFICATIF pour le REGIONAL

H8: classement 08: points maximum: 899. H10: classement 10: points maximum: 1099. H12: classement 12: points maximum: 1299. H15: classement 15: points maximum: 1599.

Article 6 - Tableaux dames

D5: classement 5: points maximum: 599.
D7: classement 7: points maximum: 799.
D9: classement 9: points maximum: 999.
D12: classement 12: points maximum: 1299.

Article 7 - Poules et tableaux

La compétition se déroule en poules de trois ou quatre en fonction des inscrits.

Dans chaque tableau la mise en poules se fait selon l'article I.302 Titre 1 (règles applicables à toutes les compétitions, serpent aménagé).

Qualifications pour le tableau final

Tableaux supérieurs à 7 joueuses ou joueurs:

Toutes les joueuses ou tous les joueurs sont intégrés dans le tableau final

Tableau à 7 joueurs:

Les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} de chaque poule sont intégrés dans le tableau final. Le quatrième de la poule 2 fini 7 ème.

Ils (elles) sont placés dans un TED avec classement des 8 premiers en tableau Messieurs et des 4 premières en tableau Dames selon l'article I.305.4 Titre I des règles applicables à toutes les compétitions. La compétition se déroule intégralement au meilleur des cinq manches.

Les balles sont fournies par les participants.

Chapitre VIII. OPEN 500

Récapitulatif technique		
Club organisateur	N°1 : MORESTEL – N°2 :	
Date	N°1: 18/09/22 - N°2: 11/06/23	
Délégué	A désigner par le Pool Compétition du comité	
Liste de qualification	Open de SEPTEMBRE : Sur les points licence PH1 Open de fin de saison: Sur les points licence PH 2	
	OPEN SEPTEMBRE : Dans l'ordre décroissant des points licence PH1 OPEN JUIN 2023: Les joueurs seront placés dans le tableau correspondant au tableau de leur points mensuels édités EN MAI 2023 lls seront classés en ordre décroissant des points de cette liste.	
FORFAITS	Date limite de signalement des forfaits: Pour l'open du 18 septembre 22: LE JEUDI 15 SEPT 22 12H00 Pour l'open de 11 juin 23: LE JEUDI 08 JUIN 23 12H00	
Mise en poule	Serpent aménagé (article I.302 Titre I des règlements fédéraux) Poules de 3 ou éventuellement 4 si nécessaire Tous les joueurs sont qualifiés pour le tableau final	
Mise en tableau	Article I 305.4 Titre I des règlements fédéraux TED	

Article 1- Conditions d'inscription Les poussins ne peuvent pas participer

Tous les joueurs/joueuses depuis la catégorie Benjamins peuvent s'inscrire, à condition qu'ils soient classés à moins de 700 points :

Pour l'open de début de saison: sur les points licences PHASE 1 Pour l'open de JUIN 2023: Sur les points licence PHASE 2

La compétition est mixte.

Les inscriptions sont limitées:

à 60 joueurs/joueuses pour le tableau MOINS DE 500.

à 36 joueuses/joueurs pour les deux autres tableaux

Les participants doivent de faire inscrire par leur club via l'espace MonClub. Ils sont qualifiés en fonction de leur date d'inscription. Les autres sont placés sur une liste d'attente. La liste définitive des qualifiés sera donnée après la date limite des forfaits.

Article 2- L'échelon départemental n'est pas qualificatif pour un autre niveau

Article 3- Forfaits

Les modalités de désistement vous seront rappelées avec la convocation.

Les joueurs/joueuses inscrit(e)s ne prévenant pas de leur désistement conformément à ces modalités se verront appliquer une pénalité financière.

Article 4- Organisation sportive

La compétition se déroule intégralement au meilleur des 5 manches.

Les classements pris en compte :

Open de début de saison : Les joueurs sont placés dans le tableau correspondant à leur points classement PHASE 1

Les inscrit(e)s ne peuvent jouer que dans leur tableau de classement.

Cependant le Comité se réserve le droit en cas de très peu de participants dans un tableau de le regrouper avec le tableau le plus proche.

Les résultats sont pris en compte pour le classement FFTT.

Open de fin de saison : Les joueurs sont placés dans le tableau correspondant à leurs points mensuels édités dans la liste DE MAI 2023

Les inscrit(e)s ne peuvent jouer que dans leur tableau de classement.

Cependant le Comité se réserve le droit en cas de très peu de participants dans un tableau de le regrouper avec le tableau le plus proche.

Les résultats sont pris en compte pour le classement FFTT.

Article 5- Tableaux

Les féminines sont intégrées dans les mêmes tableaux que les garçons. Il y a 3 tableaux :

- F et M5 : classement maximum : 500 points liste de qualification
- F et M6 : classement minimum : 501 points ; classement maximum : 599 points liste de qualification
- F et M7 : classement minimum : 600 points ; classement maximum : 699 points liste de qualification

Article 5- Poules et tableaux

La compétition se déroule en poules de 3 (et de 1 ou 2 poules de 4 en fonction du nombre des inscrit(e)s).

Dans chaque tableau, la mise en poule se fait selon l'article I 302 Titre 1 (règles applicables à toutes les compétitions, serpent aménagé).

Tous les joueurs/joueuses sont qualifié(e)s pour le tableau final, qui se déroulera sous forme de Tableau à Elimination Direct selon l'article I 305.4 Titre 1 des règles applicables à toutes les compétitions.

Afin que chaque participant puisse disputer un minimum de 4 rencontres, une formule de consolation réservée aux perdants du premier tour des tableaux sera organisée.

Chapitre IX. Challenge des Clubs Formateurs

Récapitulatif technique		
Club organisateur	ECHIROLLES	
Date	<mark>14/01/23</mark>	
Délégué	Laurent GACHASSIN	
Liste de qualification	Sur inscription des clubs	
Liste de compétition		
Mise en poule	Serpent aménagé (article I.302 Titre I des règlements fédéraux)	
Mise en tableau		

Nouvelle épreuve régionale et départementale destinée à valoriser les clubs formateurs

Article 1- Présentation

Le challenge des Clubs Formateurs est une épreuve par équipe de club. Elle est organisée par la Commission sportive départementale.

La participation à l'épreuve départementale se fait sur inscription des clubs, plusieurs équipes par club sont autorisées.

Le coefficient de l'épreuve pour les points classement est de 0.75

Article 2 - Composition des équipes

Pour être complète une équipe est composée de 8 joueurs et joueuses, et de 1 arbitre diplômé(e) ou en cours de formation.

Les équipes peuvent être incomplètes mais une équipe comportant moins de 6 joueurs et joueuses ne sera pas admise à participer.

- Chaque participant et participante ne peut s'engager que dans un seul tableau. Les 5 premiers tableaux sont mixtes.
- Une joueuse qui s'engage dans un tableau mixte ne pourra pas prendre part à un tableau féminin.
- Pour chaque catégorie jeune, une inscription peut être prise dans le tableau de la catégorie immédiatement supérieure.
- Une équipe peut comporter au maximum un(e) muté(e) et au maximum une étrangère (un étranger). Leurs points ne sont comptabilisés que dans le classement général.

Tableaux mixtes

- 1. Seniors messieurs ou dames
- 2. Juniors garçons ou filles
- 3. Cadets ou cadettes
- 4. Minimes garçons ou filles
- 5. Benjamins ou benjamines

Tableaux féminins

- 6. Seniors Dames
- 7. Juniors filles ou cadettes
- 8. Minimes filles ou benjamines

Article 3 - Engagement des équipes

Les inscriptions sont effectuées à l'aide d'un bordereau d'inscription à retourner à contact@ttisere.com avant la date butoir fixée par le comité.

Tous les membres de l'équipe sont licenciés traditionnels à la Fédération Française de Tennis de Table. Si une inscription est faite en licence loisir, celle-ci sera automatiquement convertie en licence compétition avec les frais qui en découlent.

Article 4 - Remplacement d'un joueur absent

Dans toutes les catégories, tout joueur absent peut être remplacé par un joueur de la même catégorie. Son nombre de points doit être inférieur ou égal à celui du joueur remplacé.

Article 5 - Organisation sportive

Les parties se disputent au meilleur des 5 manches de 11 points. L'épreuve se déroule par poules de 3, puis un tableau est organisé pour établir un classement intégral dans chaque catégorie.

Dans toutes les catégories, les poules sont établies par ordre décroissant du nombre de points classement indiqués lors de la dernière situation mensuelle précédant la date de l'épreuve transmis par la FFTT. La règle de composition des poules est établie suivant la méthode du serpent.

Article 6 - Conseilleurs et sanctions

Le règlement FFTT des règles du jeu article 3.5.1 est appliqué. Un seul conseilleur est autorisé par joueur.

Article 7 - Arbitres fournis par les clubs

Les associations qui participent à l'épreuve ont l'obligation de fournir un arbitre diplômé (ou en cours de formation) qui officie durant toute la compétition. Chaque club concerné communique le nom de son arbitre selon les instructions de la circulaire d'inscription. En cas de défaut d'arbitre, l'équipe est sanctionnée de 3 points de pénalité et l'un des membres joueurs sera désigné pour officier.

Annexe

Nombres de Points Marqués pour 12 équipes engagées

1er	12 points	7è	6 points
2è	11 points	8è	5 points
3è	10 points	9è	4 points
4è	9 points	10è	3 points
5è	8 points	11è	2 points
6è	7 points	12è	1 point

Les équipes totalisent des points-résultats, et sont classées dans l'ordre décroissant des totaux obtenus.

Une équipe complète (8 joueurs et 1 arbitre diplômé) rapporte 3 pts de bonus.

En cas d'égalité entre des équipes, elles sont départagées de la façon suivante :

- 1. L'équipe complète avec ses 8 représentants et son arbitre de club officiel.
- 2. L'équipe qui a le plus de 1^{ère} places.
- 3. L'équipe qui a le plus de 2^{èmes} places.
- 4. L'équipe qui a le plus de 3^{èmes} places,
- 5. etc.

L'équipe vainqueur du challenge départemental est qualifiée pour l'échelon régional + un quota en fonction des équipes engagées dans chaque comité.

Récompense individuelle pour les 3 premiers ou premières de chaque tableau.

Challenge général des 8 tableaux : trophées aux trois meilleurs clubs

Challenge des clubs formateurs : classement sur les 4 catégories suivantes : benjamins, minimes garçons, cadets garçons et benjamines/minimes filles.

Trophées aux quatre meilleurs clubs

Chapitre X. Championnat Loisir (ex Envelo'ping)

Récapitulatif technique				
Club organisateur	Dans les clubs participants			
Date	Dates butoirs transmises par le délégué aux équipes inscrites			
Délégué	Alain BOURDARIAT - 06 60 14 07 39 – Bertrand GALLIAN			

CE CHAMPIONNAT EST TOTALEMENT DECONNECTE DU CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

1 - Ce championnat est ouvert aux licenciés compétition et loisir des clubs affiliés à la FFTT

Les joueurs:

- sont issus des sections loisirs des clubs
- sont vétérans (+de 40 ans)
- sont issus de clubs corpos, retraités inclus
- sont des enfants, conjoints, des joueurs ci-dessus.(1 par équipe maximum)
- En outre, chaque équipe **corpo** peut faire appel à un joueur extérieur à condition qu'il remplisse les conditions de participation.
- 2- Sont autorisés uniquement les joueurs et joueuses des catégories **cadets à vétérans** , **hommes et femmes**.
- 3- **La mixité est autorisée** dans les équipes. De même, des joueurs de catégories différentes peuvent être mélangés.
- 4 Les clubs ne sont pas limités par le nombre d'équipes engagées.
- 5- Les équipes sont composées de 3 joueurs. Formule 3 simples x 3 + 1 double = 10 parties
- 6- Les inscriptions sont à prendre <u>avant le 20 octobre 2022</u> pour un début de championnat au 15 novembre 2022.
- 7- Les rencontres se déroulent **en semaine le soir à partir de 18h sur 2 ou 3 tables**. Les dates sont des dates butoirs qui seront communiquées avec les poules. Durée de la rencontre sur 3 tables: 1h ; sur 2 tables 1h40. **Les 2 capitaines se mettent d'accord pour le jour et l'heure de la rencontre.**
- 8- Les poules seront, <u>dans la mesure du possible</u>, géographiques. Elles seront composées de 4 à 8 équipes (selon les inscrits). À l'issue des poules, une ou deux rencontres de barrages sont organisées pour déterminer l'équipe championne de l'Isère.
- 9- Le club recevant devra envoyer la feuille de rencontre (scannée) au comité par mail à contact@ttisere.com dès la rencontre terminée!
- 10- Un classement de chaque poule sera établi après chaque journée et envoyé aux clubs.
- 11- Déroulement :
- La formule sera faite en fonction du nombre d'équipes inscrites
- 12- Le coût unitaire d'inscription est fixé à 25,00€
- 13 Ce championnat est convivial. Le club qui reçoit organise le casse-croûte de fin de rencontre.

Chapitre XI. Arbitrage et juge-arbitrage

Responsable: Nathalie PARAVY (CDA)

Titre I Orientations générales

Article 1 - Bilan 2021-2022

Arbitres en activité en fin de saison 2021/2022:

- 8 ACs
- 72 ARs
- 4 ANs
- 3 AIs
- 134 JA1s
- 10 JA2s
- 3 JA3s
- 1 JAN

Article 2 - Programme de formation :

Il est possible d'organiser des sessions théoriques d'AR et de JA1 dans les clubs, à la demande. Il faut pour cela 5 candidats au minimum et la mise à disposition d'une salle type « salle de cours » avec possibilité de projeter avec vidéo-projecteur.

Afin que la journée se déroule en toute convivialité, il est d'usage de réserver un bon accueil aux stagiaires et formateurs en offrant café, boissons, de quoi grignoter etc.

Contactez le Comité <u>à contact@ttisere.com</u> si vous êtes intéressés pour organiser une session de formation théorique dans votre club.

Remises à niveau	Formations
AR JA1 VISIO 31 AOUT - 17 SEPT - 28 SEPT	AR – 3 septembre 2022
Inscription Frama form sur site Isere	JA1 – 1 ^{er} octobre 2022
JA2/JA3 – 05 octobre Présentiel Voiron	

Passage de pratiques ARs et JA1s les <mark>03 et 04 juin 2023</mark> pour les titres et barrages départementaux à St Romain de Jalionas

D'autres dates pourront être proposées en cours de saison

Les demandes d'inscription aux examens se font par mail à <u>contact@ttisere.com</u>

Titre II Obligation de juge-arbitrage

Les rencontres du **championnat par** équipes doivent être dirigées par un **JA1 en activité**. Dans le cas contraire, une pénalité financière sera appliquée au club recevant pour les divisions PR et D1. La désignation du JA1 et la tenue de la feuille de rencontre sont de la responsabilité du club recevant.

Article 1 - En Pré-régionale :

Les clubs jouant à domicile doivent fournir un JA1 actif, joueur ou non.

Un JA1 joueur a la possibilité de juge-arbitrer la rencontre à laquelle il participe.

Un JA1 non-joueur a la possibilité de juge-arbitrer simultanément deux rencontres qui ont lieu dans la même salle.

Article 2 - En Division 1:

Le juge arbitre dirigeant la rencontre pourra être, par ordre de préférences :

Non-joueur et Neutre (licencié dans un club autre que celui des joueurs). Il peut jugearbitrer simultanément deux rencontres qui ont lieu dans la même salle.

Non-joueur et licencié du club recevant. Il peut juge-arbitrer simultanément deux rencontres qui ont lieu dans la même salle.

Joueur de l'équipe receveuse. Il ne peut juge-arbitrer que la rencontre à laquelle il participe **Non-joueur et licencié du club de l'équipe visiteuse**. Il peut juge-arbitrer simultanément deux rencontres qui ont lieu dans la même salle.

Joueur de l'équipe visiteuse. Il ne peut juge-arbitrer que la rencontre à laquelle il participe .

Titre III Arbitres régionaux (ARs)

Article 1 - Prérequis :

Avoir une licence compétition FFTT.

Participer à une session de formation théorique d'AR.

Article 2 - Examen:

Réussir l'unité de valeur 1 (UV1) qui consiste à remplir un questionnaire à choix multiples. Réussir l'examen pratique qui consiste à arbitrer des parties sous la supervision d'un formateur.

Article 3 - Connaissances et savoir-faire :

Connaître et savoir appliquer parfaitement les règles du jeu.

Connaître et savoir appliquer les codes nécessaires à une bonne lisibilité de la conduite des parties pour les juges-arbitres, les joueurs, les conseilleurs et le public (tenue du marqueur, gestuelle, rôles de l'arbitre principal et de l'arbitre adjoint).

Article 4 - Formation Continue:

Les ARs doivent se recycler au minimum tous les 3 ans pour conserver leur grade.

Titre IV Juges arbitres du championnat (JA1s)

Article 1 - Prérequis :

Être majeur. Cependant, un candidat non majeur peut se présenter aux examens de JA1 s'il a 18 ans pendant la saison en cours. S'il réussit l'examen pratique, il sera officiellement JA1 au jour de ses 18 ans.

Avoir une licence compétition FFTT.

Être titulaire du grade d'AR. Cependant, un candidat qui a réussi la partie théorique d'AR peut se présenter à la session théorique de JA1.

Avoir pris connaissance des textes fédéraux et surtout du règlement du championnat par équipes Participer à un stage de formation théorique de JA1.

Article 2 - Examen:

Réussir l'unité de valeur 1 (UV1) qui consiste à remplir un questionnaire à choix multiples.

Réussir l'unité de valeur 2 (UV2) qui consiste à remplir une feuille de rencontre à partir de documents simulant une rencontre du championnat par équipes.

Réussir l'examen pratique qui consiste à diriger une rencontre par équipes sous la supervision d'un formateur.

Article 3 - Connaissances et savoir-faire :

Bien connaître les textes fédéraux, en particulier le règlement du championnat par équipes Savoir diriger une rencontre par équipes et agir de manière appropriée pour assurer le bon déroulement de la rencontre (comportement et tenue des joueurs, respect de la durée des périodes d'adaptation, ...).

Savoir remplir une feuille de rencontre.

Article 4 - Formation Continue :

Les JA1s doivent se recycler au minimum tous les 3 ans pour conserver leur grade.

Article 5 - Activité :

Les JA1s doivent effectuer 3 prestations par saison pour rester en activité.

Si moins de 3 prestations sont effectuées dans une saison, les prestations comme juge-arbitre adjoint d'un JA2 ou d'un JA3 sur une compétition départementale comptent comme 2 prestations de JA1s. Cette tolérance est spécifique au Comité de l'Isère et est indépendante des obligations de juge-arbitrage demandées aux équipes évoluant aux niveaux national et régional.

Titre V Tableau des JA1s devant se remettre à niveau cette saison

Voir site du Comité rubrique Arbitres : https://www.ttisere.com/category/arbitres/

Chaque licencié peut trouver ses informations dans son espace MaLicence et chaque club peut trouver les informations relatives à ses licenciés sur l'espace MonClub.

Les listes des arbitres et juges arbitres sont disponibles sur le site du Comité.

Titre VI Les contrôles de raquette en Isère

Article 1 - **Objectifs :** Les contrôles de raquette ont pour objectifs d'assurer, lors des compétitions officielles, l'utilisation de raquettes conformes aux règlements et de détecter les tricheries volontaires ou involontaires.

Article 2 - Principes

Lors d'une compétition officielle, en plus des vérifications usuelles des arbitres et juge-arbitres, les raquettes des joueurs utilisées lors des parties sont contrôlées par une équipe de contrôleurs à l'aide de matériel spécifique adapté afin d'en tester la conformité notamment en matière de solvants organiques volatiles (cf article 3.2.4.2 des règles du jeu).

Les modalités de contrôle sont portées à la connaissance des organisateurs, joueurs, arbitres et jugearbitres.

Le refus de se soumette à un contrôle ou l'échec aux tests de solvants d'une raquette utilisée pour une partie peut entraîner des sanctions telles que la partie perdue ou l'exclusion du joueur pour la compétition.

Article 3 - Compétitions soumises à des contrôles

Des contrôles officiels peuvent être organisés sur décision du Comité Directeur lors de n'importe quelle compétition officielle placée sous l'égide du Comité de l'Isère.

Les contrôles peuvent être annoncés ou inopinés.

La ligue pilote ces actions avec des contrôleurs en Isère. Les contrôleurs sont habilités par la FFTT et la Ligue.

Article 4 - Contrôleurs de raquette

Les contrôleurs de raquette sont des personnes habilitées par le Comité Directeur.

La ligue pilote ces actions avec des contrôleurs en Isère. Les contrôleurs sont habilités par la FFTT et la Ligue.

Article 5 - Contrôles pédagogiques

À la demande des clubs, des contrôles de raquette pédagogiques sans aucune sanction peuvent être organisés au cours des entraînements. Si vous êtes intéressés, prenez contact avec le responsable du contrôle des raquettes à l'adresse du Comité (contact@ttisere.com).

Chapitre XII. Tournois

Titre I Préambule

Article 1 - Voici expliquée d'une façon simplifiée la démarche à suivre. Pour la procédure complète, contactez le Comité qui vous la transmettra par mail. Souvent le règlement est cause de retards, suivez scrupuleusement les obligations du paragraphe IV ci-dessous.

- Article 2 N'envoyez pas un dossier incomplet.
- Article 3 C'est la ligue qui homologue les épreuves de niveau départemental.

Titre II Procédure d'homologation

Article 1 - Documents à fournir

Pour les épreuves sous la responsabilité de la ligue (tournois régionaux et départementaux), quatre documents sont à fournir. Il faut :

- Demande d'homologation.
- Attestation d'un juge arbitre.
- Chèque de dépôt de garantie.
- Règlement de l'épreuve.

Pour les épreuves de niveau national et international un chèque d'homologation doit être fourni en plus.

Toute épreuve dont le montant des récompenses atteint ou dépasse 3000 € doit être homologuée au minimum nationale (application de l'arrêté du 25 juin 2003 publié au JO n°162 du 16 juillet 2003).

Toute épreuve dont le montant des récompenses atteint ou dépasse 5000 € est de catégorie A. Toute épreuve dont le montant atteint ou dépasse 3000 € et est inférieur à 5000 € est de catégorie B.

Article 2 - Ces documents doivent impérativement être transmis au Comité de l'Isère

Article 3 - Détail des documents

La demande d'homologation se réalise via « l'espace Mon Club »

Pour l'attestation du juge-arbitre, l'association organisatrice doit présenter une attestation écrite et signée d'un juge-arbitre s'engageant à officier pendant l'épreuve. Le nom, prénom et l'adresse et le numéro de licence doivent figurer sur le document. Ce juge arbitre doit être en activité, de niveau minimum JA3. Pour le niveau national, une épreuve de catégorie A le niveau JAN est requis, pour une catégorie B le niveau minimal de JA3 est requis. Si le Juge Arbitre n'est pas licencié au club, un juge-arbitre adjoint licencié au club doit être fournis par l'association.

Le chèque de dépôt de garantie et le chèque d'homologation doivent être d'un montant prévus dans le tableau ci-dessous :

CATEGORIE		DEPOT DI GARANTIE	Joueurs et joueuses autorisés
Internationale	FFTT – 500 €	170 €	Licenciés(es) FFTT + licenciés(es) à une fédération affiliée à l'ITTF
Nationale A et B	FFTT – 300 €	170 €	Licenciés(es) FFTT
Régionale	Ligue - gratuite	70 €	Licenciés Rhône Alpes
Départementale	Ligue - gratuite	40 €	Licenciés Comité du club organisateur.

Le dépôt de garantie, rédigé à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-alpes de tennis de table, n'est pas encaissé, il est retourné au club après l'épreuve. ATTENTION, un tournoi peut être homologué sans que ses résultats soient pris en compte pour les classements. La ligue peut prendre en charge la saisie

des résultats sous SPID. Ce service n'est pas gratuit : 0,30€ par joueur(euse) et par tableau pour les épreuves de niveau départemental et régional.

Le règlement fera foi en cas de litige et il devra impérativement comporter les éléments suivants (ATTENTION : L'affiche promotionnelle n'est pas le règlement) :

- Catégorie de l'épreuve (voir tableau),
- Numéro officiel d'homologation,
- Date et lieu (plan d'accès à la salle bienvenu),
- Les différents tableaux organisés,
- Les horaires de début de chaque tableau,
- Indication des joueurs autorisés à participer à chaque tableau,
- Modalité de participation des joueur(euse)s ou association qualifiés pour d'autres épreuves organisées sous l'égide de la FFTT ou de toute autre Fédération affinitaire le cas échéant,
- Modalités de participation des féminines le cas échéant clairement définies selon les règles en vigueur,
- Toute épreuve homologuée nationale ou internationale doit comprendre un tableau féminin,
- Mention des catégories d'âge le cas échéant (si des tableaux jeunes sont prévus),
- Mention d'interdiction : les poussins et les poussines ne peuvent pas participer aux épreuves juniors et seniors,
- Prise en compte ou non des résultats pour les classements,
- Mention du montant total (toutes récompenses confondues) de la dotation de l'épreuve,
- Nom et coordonnées du juge arbitre principal qui officiera,
- Montants des engagements,
- Date de clôture des engagements,
- Coordonnées du responsable de l'organisation,
- Date, heure, et lieu du tirage au sort public,
- Dans le cas d'attribution d'un challenge son mode d'attribution doit être clairement défini.

Partie 5: Plan d'action technique

COMITE DE L'ISERE DE TENNIS DE TABLE

COMMISSION JEUNES ET TECHNIQUE



PLAN DE PERFORMANCE 38 PLAN DE DEVELOPPEMENT 38 FORMATIONS TECHNIQUES

SAISON 2022-2023

Alain BOURDARIAT – Tél: 06 60 14 07 39 – e mail: alain.bourdariat@ttisere.com Directeur Technique Départemental – Août 2022

PLAN DE DEVELOPPEMENT DEPARTEMENTAL (PDD)

DEVELOPPEMENT QUALITATIF COMPETITIONS

1 - MATCH'PING ROGER BROSSARD

	1 ^{er} TOUR	2ème TOUR	3ème TOUR	FINALE
DATES	20/11/22	22/01/23	19/03/23	14/05/23
HORAIRES	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-14h30
LIEUX				SAINT EGREVE
SUD ISERE 1		ECHIROLLES	ECHIROLLES	
SUD ISERE 2	FROGES	FROGES	FROGES	
SUD ISERE 3	URIAGE	URIAGE	URIAGE	
CENTRE ISERE	CROSSEY	CROSSEY	CROSSEY	
NORD ISERE	VAULX MILIEU	MORESTEL	VILLEFONTAINE	

Cette compétition est ouverte :

- aux poussins, poussines avec licence compétition ou loisir ayant entre 500 et 599 points au 1^{er} juillet 2022.
- aux benjamins, minimes, cadets filles et garçons avec licence compétition ou loisir ayant
 500 points maximum au 1^{er} juillet 2022
- Cette compétition se déroule par secteur géographique le dimanche sous la forme d'une montéedescente de 9h à 12h. Le but étant de faire découvrir la compétition aux jeunes joueurs et de permettre aux jeunes débutants ou de faible niveau de pouvoir jouer plus afin de progresser, notamment les poussins qui ont peu de compétitions.
- Les meilleurs de chaque secteur (Nord Isère, Sud Isère 1, Sud Isère 2, Sud Isère 3 et Centre Isère) seront récompensés à chaque tour.
- La finale se déroule sous forme de poules et tableaux
 Les 16 meilleurs joueurs par catégorie au prorata des 5 secteurs sont qualifiés.
 La liste est préparée par le D.T.D
- Les inscriptions pour les 3 tours préliminaires se font en début de saison. Toutefois, il est possible d'inscrire de nouveaux joueurs au 2è tour et 3è tour. Les inscriptions se font par SpidV2.
- Coût de l'inscription: 10,00€

2- PREMIER PAS PONGISTE 8-11 ans et 4-7 ans

A – PREMIER PAS PONGISTE 8-11 ANS

Ce tournoi de découverte est ouvert aux enfants de moins de 11 ans scolarisés en primaire: CE2, CM1 et CM2

Les clubs, les écoles, les communes, les MJC, etc... Organisent des échelons locaux.

6 catégories:

CE2 filles et garçons - 2014 CM1 filles et garçons - 2013 CM2 filles et garçons - 2012



B – PREMIER PAS PONGISTE 4-7 ANS

Cette action s'adresse aux enfants nés après 2015.

L'objectif est de détecter de nouveaux jeunes nés après 2015 et développer leur nombre dans les clubs.

Pourquoi et comment recruter des 4-7 ans?

- Concurrencer les autres sports qui ont aussi des sections baby (baby gym, baby basket, ...)
- Commencer le ping à 5-6 ans permet aussi d'espérer atteindre le haut niveau et peut-être rivaliser avec les pays asiatiques, notamment les chinois.

Pour cela:

Le comité souhaite soutenir les actions des clubs destinées aux 4-7 ans. Cf aides ci-dessous.

Vous pouvez organiser une action locale : ping 4-7 ans en famille, à l'école, au club, cycle scolaire et périscolaire.

Contacter Alain Bourdariat 06 60 14 07 39 pour renseignements sur le kit baby ping, le guide et les formations.

AIDES PREMIER PAS PONGISTE

ORGANISATION D'UN ECHELON LOCAL AVEC PRISE DE LICENCES LOISIR



AIDES LIGUE AURA

- de 20 à 39 licences loisir : quote-part 1,10€ par licence offerte + 50€ d'aide
- de 40 à 59 licences loisir : quote-part 1,10€ par licence offerte + 100€ d'aide
- de 60 à 79 licences loisir : quote-part 1,10€ par licence offerte + 150€ d'aide
- de 80 à 99 licences loisir: quote-part 1,10€ par licence offerte + 200€ d'aide
- 100 licences loisir et plus : quote-part 1,10€ par licence offerte + 250€ d'aide

A partir de 80 licences loisir : présence sur place de Maxime CARLOMAGNO si la date est compatible.

Fournir la liste des nouveaux licenciés poussins, benjamins à l'issue du PPP local à m.carlomagno@laura-tt.fr (copie à alain.bourdariat@ttisere.com)



AIDES CD38

- Le comité de l'Isère double la quote-part de 1,10€ sur les licences loisir

Fournir la liste des nouveaux licenciés poussins, benjamins à l'issue du PPP local à alain.bourdariat@ttisere.com (copie à m.carlomagno@laura-tt.fr)

- Le comité de l'Isère saisit les licences événementielles de chaque PPP local a**vec liste envoyée à Alain Bourdariat.**
- Opération raquettes: 10 raquettes neuves seront remises en lot à chaque organisateur d'un PPP local moyennant 3,00€ l'unité dans le but d'attirer des jeunes dans votre club. Le comité de l'Isère prend en charge 50% de la raquette dont le coût unitaire est de 6,00€.

AIDE FFTT

- La FFTT offre une table aux 3 meilleurs organisateurs de PPP locaux, licences des participants à saisir par espace mon club.

Cliquer sur le lien pour les autres renseignements:

http://www.fftt.com/site/medias/shares_files/reglement-ppp-2017-2018-

2009.pdf?utm_source=sendinblue&utm_campaign=Premier_Pas_Pongiste__Participez_au_challenge __20182019_!&utm_medium=email

ANIMATIONS

1 - CYCLES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

A- CYCLES SCOLAIRES

- a- La convention départementale signée avec la Direction Départementale de l'Education Nationale et l'USEP permet d'intervenir dans le temps scolaire auprès des CP, CE1, CE2, CM1 et CM2. Contacter directement les directeurs d'école, ils sont informés de cette convention.
- b Intervention directe du comité dans les écoles primaires. 7 cycles de 6 à 9 séances avec 24 classes sont programmés par le comité pour la saison 2022-2023.

2- ENCADREMENT DANS LES CLUBS

Le comité met à disposition Charly Baron, salarié, titulaire du BPJEPS. Ses missions seront d'aider à la structuration des clubs en encadrant des séances jeunes, adultes, compétiteurs, d'assurer des séances dans les écoles et auprès du public senior des associations communales. Une convention sera mise en place avec les clubs sélectionnés et un planning sera établi par le DTD qui coordonnera le dossier.

Le comité facturera la prestation aux clubs utilisateurs. Le coût du déplacement sera lissé entre tous les demandeurs.

3 - PROFESSIONNALISATION

- La formation BPJEPS à Voiron débute en septembre, elle peut se faire en contrat d'apprentissage ou avec d'autres modes de financement .
- Aider les clubs à monter un dossier afin d'employer un éducateur sportif .
- Aider à trouver les candidats.

Tableau des Éducateurs Sportifs en activité (voir ci-joint):

DEVELOPPEMENT QUANTITATIF

1- PROMOTION DU TENNIS DE TABLE

1 – AUGMENTER LE NOMBRE DE FEMININES

- a- Profiter des actions scolaires et périscolaires pour insister auprès des filles sur les bienfaits du tennis de table.
- b- Améliorer nos formules de compétitions Développer le nombre de joueuses au CF départemental . Nous accueillerons les filles de Savoie, Haute Savoie et même de l'Ain et de la Drôme Ardêche. Placement par classement et non par catégorie.
- c-Renouvellement du championnat départemental féminin par équipe de 2 sous forme de plateaux.
- d- Concevoir les entraı̂nements différemment : ne pas hésiter à faire l'échauffement avec une musique tonique et les étirements avec une musique relaxante.
- e- Organiser des démonstrations pendant les actions scolaires et périscolaires avec des filles numérotées ou bien classées.

2 - ANIMATIONS PERISCOLAIRES

De nombreuses communes maintiennent des activités sportives dans le cadre des TAP. Certaines proposent des financements pour animer des séances auprès des enfants de primaire à partir de 15h30 chaque jour sauf le mercredi ou parfois sur une après-midi bloquée. Dans le cas où la commune

finance, il ne faut pas hésiter à participer au dispositif pour attirer des jeunes dans votre club. Le ping doit vraiment se positionner pour ne pas se laisser distancer par les autres sports. Si la commune ne finance pas, essayer de mettre en place 1 cycle de 6 à 8 séances pour attirer des jeunes dans votre club.

3 - CREATION DE CLUB

Le nombre de clubs affiliés, 39 passe sous la barre symbolique des 40.

Le département subventionne le comité en fonction de son nombre de club, or 40 est un pallier.

Trop de fusions, crise aiguë du bénévolat,....

Le comité fait d'énormes efforts pour créer des clubs et maintenir certains en difficulté mais c'est très, très compliqué.

Maintenir un maillage suffisant dans le département est pourtant essentiel.

Chaque Isèrois qui souhaite s'inscrire dans un club affilié doit pouvoir le faire à moins de 10 km de son domicile. C'est une évidence, nous n'y parvenons pas...

Objectif: créer 1 nouveau club en 2022-2023 et ne pas en perdre.

Développer le championnat Loisir (ex Envelo'ping) – Solliciter des nouveaux clubs, des sections loisirs, des clubs loisirs, des vétérans.

Contacter les communes possédant l'activité tennis de table. Des visites pourront se faire si les mairies ou bénévoles le désirent pour finaliser un projet d'affiliation.

4 – AUTRES PUBLICS

A-SENIORS

Mettre en place des actions auprès des associations communales seniors.

Cycles, tournoi, découverte...

B- COLLEGIENS - UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire)

- Participer à la réunion de la commission mixte départementale.
- Le comité participera à la formation jeunes officiels au cours de l'année scolaire 2022-2023

5 – STATISTIQUES LICENCIES

Objectif: 4000 licenciés 1400 licences compétition 1500 licences loisirs 1100 licences événementielles

Le coût de la licence loisir demeure bas ce qui rend favorable la licenciation <u>de tous les adhérents</u> <u>du club, cf statuts FFTT.</u>

Appuyons-nous sur les actions promotionnelles citées plus haut et sur les actions scolaires et périscolaires pour atteindre cet objectif.

La licence événementielle est un plus pour atteindre cet objectif.

2 axes prioritaires:

L'attraction de nouveaux licenciés MAIS AUSSI la fidélisation des joueurs arrivés dans les clubs lors des 2 saisons précédentes.

Aides sur 3 critères pour chaque club sur: L'augmentation des licenciés Le nombre des licenciés compétition poussins et benjamins L'augmentation des féminines Chaque point sera primé par le comité

PLAN DES FORMATIONS TECHNIQUES

ENTRAINEURS ET ANIMATEURS

1 -FORMATIONS COMITE DE L'ISERE communes avec SAVOIE et HAUTE SAVOIE

INITIATEUR DE CLUB

Samedi 1^{er} octobre 2022

Lieu: Moirans - Salle spécifique Lionel Terray

Formation ouverte à partir de Cadets 2è année (2008) + juniors, seniors et vétérans.

Coût de la formation : 69,00€

Renseignements et inscriptions : Alain BOURDARIAT - e mail: alain.bourdariat@ttisere.com

ANIMATEUR FEDERAL

Samedi 1er, dimanche 2 octobre 2022

Lieu: Moirans – Salle spécifique Lionel Terray – Rue de la Galifette

Samedi 29 octobre, dimanche 30 octobre 2022

Lieu: Chambéry – Gymnase coeur de Mérande – 6, rue docteur Desfrançois

Formation ouverte à partir de Cadets 2è année (2008) + juniors, seniors et vétérans.

Coût de la formation : 139,00€

Renseignements et inscriptions : Alain BOURDARIAT - e mail: alain.bourdariat@ttisere.com

FORMATION CONTINUE DES ENTRAINEURS

Chaque entraîneur peut intervenir sur les entraînements du pôle Isère, sur les stages, sur des actions scolaires, ... dans le cadre de sa formation continue

Renseignements: alain.bourdariat@ttisere.com

2- FORMATION LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES

ENTRAÎNEUR FEDERAL

Renseignements et inscriptions : Annie LEROY: e mail: a.leroy@laura-tt.fr

Samedi 18, dimanche 19 février 2023 - Lieu à définir Samedi 8, dimanche 9 avril 2023 – Lieu à définir

Coût de la formation : 200,00€

- Examen : samedi 27 mai 2023 - Lieu à définir

- Coût de l'examen 50€ à régler à la ligue AURA

FORMATION PING 4-7 ANS

Formation continue des entraı̂neurs sur le thème du ping 4-7 ans.

Elle est organisée par la ligue Auvergne Rhône Alpes , dimanche 25 septembre 2022 à Ambérieu **Renseignements : contact@laura-tt.fr**

3 - DIPLOME FFTT/MINISTERE JEUNESSE ET SPORTS

• CQP - CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE MONITEUR DE TENNIS DE TABLE – Niveau 5

En attente de la refonte du diplôme par la FFTT

Etre titulaire d'une attestation aux premiers secours (PSC1)

Etre âgé(e) de 18 ans

Etre en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table datant de moins de 3 mois

Etre titulaire du « diplôme d'Entraîneur Fédéral ».

Joindre:

Une photocopie de l'attestation aux premiers secours.

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table datant de moins de 3 mois.

Une photocopie du diplôme « Entraîneur Fédéral ».

4 – FORMATIONS MINISTERE JEUNESSE ET SPORTS

1er niveau: BPJEPS TENNIS DE TABLE

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse et de l'Education Populaire et Sportive Tennis de Table – Formation au CREPS AURA de Voiron – renseignements sur <u>www.ttisere.com</u>

Animateur - Niveau 4

2è niveau: DEJEPS TENNIS DE TABLE

Le Diplôme d'Etat de la Jeunesse et de l'Education Populaire et Sportive: Tennis de Table

Entraîneur - Niveau 3

3è niveau: DESJEPS TENNIS DE TABLE

Le Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse et de l'Education Populaire et Sportive: Tennis de Table =

BEES 2°

Expert – Niveau 2 Renseignements: fftt.com

5 -VALIDATION DES DIPLOMES D'ENTRAINEUR (COMITE)

Les diplômes seront acquis par les entraîneurs stagiaires quand ils auront suivi la formation théorique plus une partie pratique sur le terrain comme cela se fait pour les diplômes de Juge-Arbitre.

Validation Animateur Fédéral à choisir parmi les actions suivantes - 2 journées ou 14h Validation Initiateur de club à choisir parmi les actions suivantes - 1 journée ou 7h

Stages départementaux, Stage interdépartemental poussins, Cycle scolaire,
 Entraînements du Pôle Isère ou du sport'éTT38, Journée des petits

Un choix sera proposé à chaque candidat avec plusieurs possibilités de dates.

La pratique est obligatoire pour obtenir son diplôme.

PLAN DE PERFORMANCE DEPARTEMENTAL (PPD)

COMPETITIONS

1 – MASTER U10 (moins de 10 ans – B1 au 1er juillet 2022)

Dimanche 11 décembre 2022 à Echirolles

Horaires: 9h15 pour le pointage - Fin: 12h30 podium compris

- Le Mater U10 est ouvert aux poussins 1° et 2° et au benjamins 1° filles et garçons.
- Il est ouvert aux licences loisir et compétition
- La formule est celle des Match'ping mais dans un lieu unique.
- Le Master U10 est qualificatif pour le top AURA Poussins B1 du 26/03/23 à Saint Genix Laval.
- Les podiums seront organisés dans les catégories suivantes :

filles nées en 2013 garçons nés en 2013 filles nées en 2014 garçons nés en 2014 filles nées en 2015 et après garçons nés en 2015 et après

Le MASTER U10 se déroulera sur inscription des clubs dans SPID V2.

- Une convocation sera adressée par email à tous les clubs. Podium à l'issue de la compétition.
- **Nombre de qualifiés pour le Top AURA:** Le Top Régional sera un Top 16 en garçons et en filles. A ce titre, le 1^{er} Isèrois est sûr d'être qualifié dans chaque catégorie. Il peut y avoir une 2^{ème} place déterminée par la Ligue.

2 – AIDE A LA DETECTION

Une aide de 150€ sera versée directement aux clubs dont un jeune remportera le top régional AURA s'il accepte sa sélection aux intercomités 2023

3-INTERCOMITES

1- ENTRAINEMENT DE PREPARATION

- Il aura lieu le Mercredi 14 juin 2023 à Voiron Campus de la Brunerie
- Objectif : rassembler la sélection Isèroise afin de préparer aux mieux les Intercomités en simple et surtout en double avec le soutien et la présence des capitaines.
- Une convocation sera envoyée à chaque joueur sélectionné.

2- INTERCOMITES

- Ils se dérouleront du 16 au 18 juin 2023 à Saint Egrève ? En attente de décision par la ligue AURA.
- Ils concernent les poussins, benjamins et minimes des 15 comités des régions AURA, PACA et Corse + parfois des comités invités.
- Le DTD se réserve le droit de ne pas engager d'équipe dans une ou plusieurs catégories selon le niveau et l'investissement de nos joueurs.
- 2 joueurs sont sélectionnés par catégorie selon les critères suivants :
 - Points CF
 - Points Classements
 - Master U10
 - Top détection AURA
 - Investissement, sérieux, volume d'entraînement
 - Avis de la commission de sélection

L'équipe technique se réunit en avril ou mai pour faire la sélection. Le DTD a une voix prépondérante.

ENTRAINEMENTS

1 - STAGES DEPARTEMENTAUX ETE 2022

STAGE JUILLET	STAGE REPRISE AOUT
11 au 13 juillet 2022	22 au 26 août 2022
Le Grand Lemps Sassenage	
Effectif – 30 joueurs	Effectif – 24 joueurs
Groupe détection + espoir (B2-M)	Groupe détection + espoir (B2-M)
Sur inscription + joueurs du pôle Isère	Joueurs pôle Isère + Sport'éTT38
	Liste DTD

2 - STAGES DEPARTEMENTAUX

STAGE TOUSSAINT	STAGE NOEL	STAGE HIVER	STAGE PRINTEMPS 1	STAGE PRINTEMPS 2
24 au 26 octobre 2022 19 et 20 décembre 2022		16 et 17 février 2023	19 au 21 avril 2023	13 et 14 avril 2023
Sassenage ?	Crossey?	Sassenage ?	Voiron	Sassenage ?
Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif
Liste détection (Poussins-B1) Filles- garçons	Liste détection (Poussins-B1) Filles- garçons	Liste détection (Poussins-B1) Filles- garçons	10 poussins, Poussines, B1 Filles	Liste détection (Poussins-B1) Filles- garçons
Liste groupe espoir (B2-M)	Liste groupe espoir (B2-M)	Liste groupe espoir (B2-M)	Liste DTD	Liste groupe espoir (B2-M)
Joueurs pôle Isère + Sport'éTT38	Joueurs pôle Isère + Sport'éTT38	Joueurs pôle Isère + Sport'éTT38	+ 1 entraîneur stagiaire	Joueurs pôle Isère + Sport'éTT38

Ces stages sont le moyen d'assurer le suivi du programme détection départemental et d'évaluer si certains jeunes joueurs peuvent intégrer le projet de performance fédéral (PPF) mis en place par la FFTT.

3- POLE ISERE

Le pôle Isère sera organisé dans 2 centres : Voiron - Campus de la Brunerie, halle Kilimandjaro Grenoble – Gymnase Europole, avenue Doyen Louis Weil

Les entraı̂nements se dérouleront chaque mercredi en période scolaire :

- de 13h45 à 16h30 à Voiron
- de 14h30 à 17h à Grenoble

Ils viennent s'ajouter au volume hebdomadaire des joueurs.

Le DTD , l'entraîneur de club et les entraîneurs du Pôle Isère s'entretiendront régulièrement à propos du travail effectué ou à venir.

Points réguliers du DTD avec les entraîneurs du pôle.

Réunion ETD et rencontres sur les compétitions permettront de faire un bilan, d'adapter les contenus, voire d'intégrer d'autres jeunes intéressants.

Les entraîneurs seront Alain Bourdariat et Charly Baron.

4- SPORT'éTT38

Liste des jeunes inscrits pour 2022-2023

NOUVEAUX

	NOM - PRENOM	Cat 22-23		CLUB	Statut
1	SILVESTRE Timéo	C1	М	GRESIVAUDAN BELLED .TT	Interne
2	BAKIR Yanis	J1	М	ECULLY TT	Interne
3	GAMBERINI Lubin	M1	М	TT OYEU	DP
4	LEFEBVRE Malo	M2	М	AS CROSSEY	DP
5	PILON Jules	C1	М	Ent FEURS-CIVENS	Interne
6	CHAPPAZ Fabien	C1	М	GRESIVAUDAN BELLED .TT	Interne

RENOUVELLEMENTS

	NOM - PRENOM	Cat 21-22		CLUB	Statut
1	ROUDET Sacha	M2	М	OYEU TT	DP
2	PERNEY Célian	C1	М	AS CROSSEY	DP

Ce centre d'entraînement permanent (sport études) avec internat, préparation physique, équipe médicale, etc... est organisé et géré par le Comité de l'Isère.

Les jeunes s'inscrivent dans un triple projet : sportif vers le niveau national, scolaire et citoyen. Renseignements auprès de Alain Bourdariat.

Les horaires sont aménagés et donnent la possibilité de s'entraîner 12 heures par semaine minimum. Le vendredi après-midi, les joueurs rentrent s'entraîner avec leur club.

















